

Conseil municipal du 15 mars 2022



**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2022**

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	- 3 -
II.	PERSPECTIVES ECONOMIQUES	- 4 -
	Environnement économique international	- 4 -
	Environnement économique national	- 5 -
	L'évolution du revenu et du pouvoir d'achat des ménages	- 6 -
III.	LOI DE FINANCES POUR 2022	- 9 -
IV.	GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE POUSSAN.....	- 14 -
V.	LES PRINCIPAUX PROJETS DE LA MANDATURE.....	- 25 -
VI.	LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS	- 29 -
VII.	LA DETTE : STRUCTURE ET PERSPECTIVE	- 32 -
VIII.	PROSPECTIVE FINANCIERE.....	- 35 -
IX.	INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES A LA SITUATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL	- 37 -

I. PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une étape centrale dans le processus de la décision politique. Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget

Il répond d'abord à une obligation réglementaire mais constitue avant tout un moment important de la vie démocratique locale durant lequel l'ensemble des Conseillers municipaux peuvent, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur vision de l'action publique.

En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les principales orientations du mandat et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques qui en découlent.

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur le présent rapport qui présente :

- **Le contexte économique et législatif dans lequel va s'inscrire le vote du budget de notre Commune** : cela comprend les prévisions économiques et les principales dispositions de la Loi de finances pour 2022. Le cadre budgétaire fixé aux collectivités dans la Loi de finances est en effet lié aux perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions économiques. Ces éléments de contexte sont par ailleurs importants localement pour la Commune et le territoire car ils peuvent influencer sur :
 - o L'évolution des taux d'intérêt et donc des charges financières pour la commune ;
 - o Le dynamisme économique local et de ce fait le dynamisme des produits de fiscalité ;
- **Les grandes orientations budgétaires proposées pour la Commune de POUSSAN en 2022** en fonctionnement et en investissement.
- **Les principaux projets et actions prévus par la Commune sur le mandat** et qui pourront être mise en œuvre à travers les orientations budgétaires proposées.
- **Des éléments de prospective financière et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée** : cela doit permettre au Conseil municipal de mesurer les perspectives et capacités financières de la Commune dans un horizon pluri annuel.

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Environnement économique international

Projections de croissance du PIB réel pour 2021 et 2022¹

Estimations et prévisions annuelles					
PIB réel (%) ¹	2019	2020	2021	2022	2023
Monde	2,6	-3,4	5,5	4,1	3,2
Économies avancées	1,7	-4,6	5,0	3,8	2,3
États-Unis	2,3	-3,4	5,6	3,7	2,6
Zone euro	1,6	-6,4	5,2	4,2	2,1
Japon	-0,2	-4,5	1,7	2,9	1,2
Marchés émergents	3,8	-1,7	6,3	4,6	4,4
Asie de l'Est et Pacifique (EAP)	5,8	1,2	7,1	5,1	5,2

La croissance économique s'est redressée en 2021 après une année 2020 caractérisée par une forte dégradation du produit intérieur brut. Les différents plans de soutien des pouvoirs publics, notamment dans les pays du G20 ainsi que le redémarrage de nombreuses activités économiques expliquent cette dynamique. Le PIB mondial devrait selon les projections augmenter de 5.5 % en 2021 et de 4.1 % en 2022 avec toutefois d'importantes incertitudes quant à l'évolution de la pandémie de COVID 19 et aux mesures sanitaires que prendraient les Etats en cas de rebond épidémique et ce, même si la situation tend à largement s'améliorer.

Une inflation en hausse faisant peser des risques sur la croissance

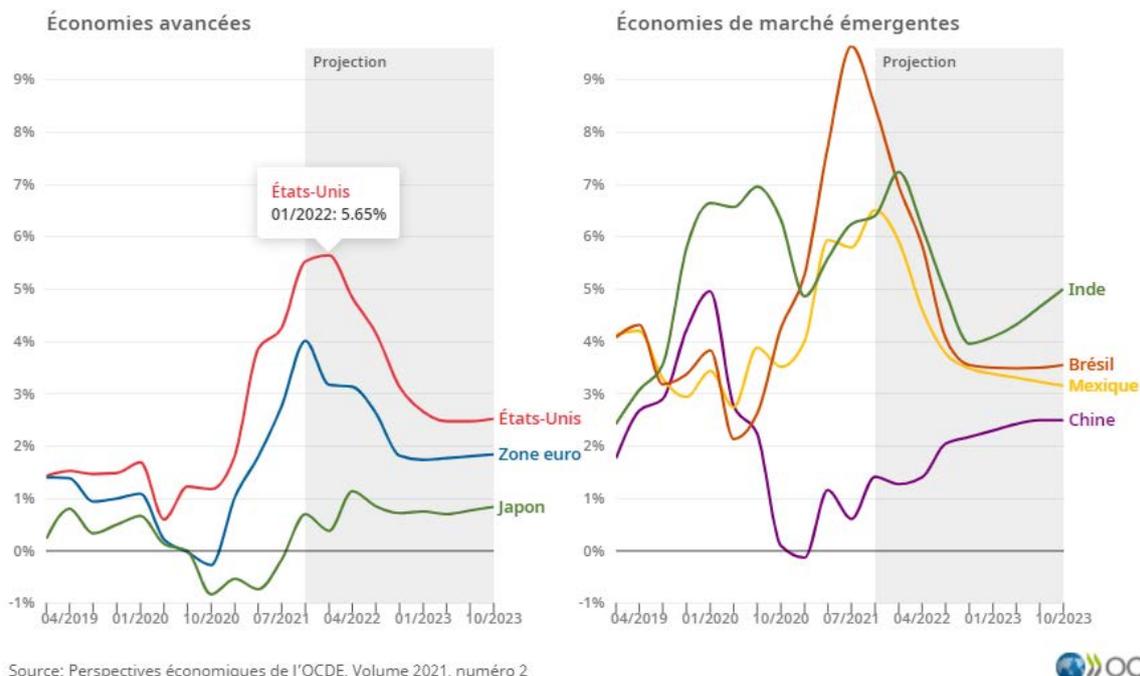
	2021	2022
France	1,89%	1,45%
Allemagne	2,88%	2,12%
Etats-Unis	3,62%	3,08%

source : OCDE, septembre 2021

Sans surprise, l'inflation a progressé en 2021 et demeurera en 2022 à un niveau supérieur à la situation d'avant crise pour les pays du G20 même si des disparités demeurent. En 2022, l'inflation anticipée pour les pays du G20 est évaluée à 3,9 % (3,7 % en 2021 et 2,7 % en 2020), 1,9 % pour les pays de la zone euro.

La hausse marquée de la demande mondiale chinoise, les perturbations de l'offre (notamment alimentaire) et la diminution des stocks ont ainsi entraîné une augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime dans le monde entier, en particulier en Amérique du Nord et en Europe.

¹ Données §Banque mondiale : publication du 11 janvier 2022 : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2022/01/11/global-recovery-economics-debt-commodity-inequality>



Les estimations réalisées par l'OCDE indiquent que les hausses des prix des matières premières et des coûts du transport maritime majorent d'environ 1 demi-point l'inflation annuelle des prix à la consommation, pesant ainsi particulièrement sur les ménages disposant de revenus faibles dont la part de l'alimentation et des produits de première nécessité représente une part relativement importante du revenu disponible.

De façon générale, la reprise mondiale devrait se poursuivre tout en conservant un caractère inégalitaire entre pays.

Notons que le conflit engagé par la Russie à l'encontre de l'Ukraine accroît les incertitudes sur l'évolution des coûts des matières premières et de façon globale sur les projections économiques à court terme.

Environnement économique national

Une forte croissance en France mais avec des risques issus de l'inflation

La croissance française a atteint 7% en 2021, soit un record depuis plus de 50 ans, après la forte récession en 2020 (-8%) : c'est l'une des plus fortes croissances de la zone euro. Les prévisions ajustées pour 2022 sont aujourd'hui de 4 % selon les estimations du gouvernement et 3,5% selon le FMI.

A noter toutefois des disparités par branches d'activités. Les secteurs de la restauration et de l'hébergement (-13 % au 1^{er} trimestre 2022) mais aussi des transports (-6,1 %) ne retrouvent pas les niveaux qui étaient les leurs fin 2019.

Des difficultés persistent également pour les entreprises, notamment au niveau des filières d'approvisionnement auxquelles s'ajoutent des difficultés de recrutement corollaire d'un marché de l'emploi dynamique avec un taux de chômage qui retrouve le niveau de celui de 2008 (cf. ci-après)

La croissance risque enfin d'être impactée par l'accélération de l'inflation depuis 2021 : en décembre 2021 elle a atteint 2,8% en France en glissement annuel et les dernières prévisions de l'INSEE la situe entre 3% et 3,5% au 1^{er} semestre 2022.

Les autres risques pouvant peser sur la croissance sont les incertitudes liées à la crise sanitaire, le creusement du déficit public, les difficultés d'approvisionnement et les difficultés de recrutement.

► 3. Variations annuelles du PIB et contributions des principaux postes de la demande

variations trimestrielles, en % et contributions en points



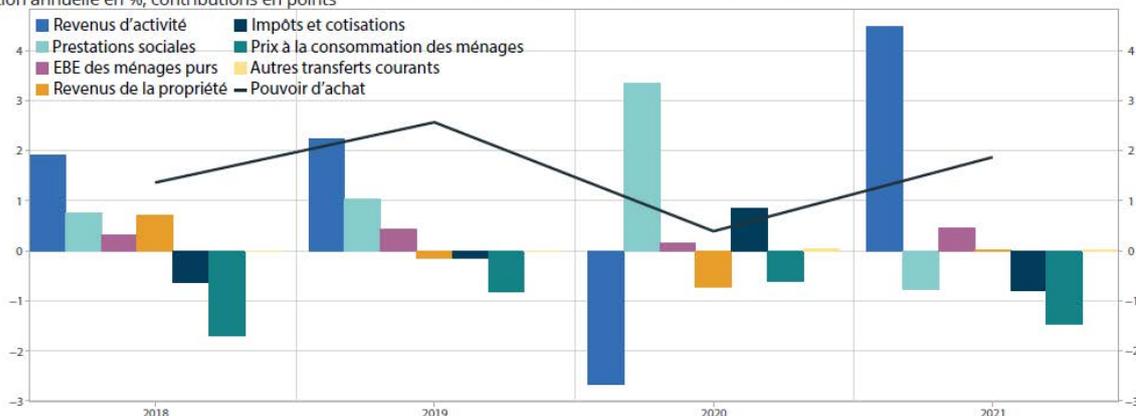
Lecture : en 2021, le PIB augmenterait de 6,7 % par rapport à 2020 ; la contribution de la consommation des ménages serait de 2,3 points.
Source : Insee, calculs Insee à partir de sources diverses

L'évolution du revenu et du pouvoir d'achat des ménages

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages, après avoir stagné en 2020, a évolué de +3,9 % en 2021. Au premier trimestre 2022, le RDB des ménages diminuerait légèrement (- 0,3 %), le versement de l'indemnité inflation ayant « dopé » le RDB sur l'exercice précédent ce qui impliquerait cette baisse mécanique.

► 2. Le pouvoir d'achat accélérerait en 2021, malgré la hausse de l'inflation

évolution annuelle en %, contributions en points



Lecture : en 2021, le pouvoir d'achat des ménages augmenterait de 1,9 %. La principale contribution à cette hausse serait celle des revenus d'activité, qui s'élèverait à 4,5 points.
Source : Insee

Les mesures prises par l'Etat au travers de nombreuses mesures de soutien (chômage partiel, aides exceptionnelles aux travailleurs précaires et aux bénéficiaires de minima sociaux, prolongation des indemnités aux chômeurs en fin de droit etc.) ont donc permis de soutenir le revenu des ménages pendant la crise sanitaire. Notons que si le revenu global des ménages s'est amélioré, l'inflation a impacté directement les ménages, notamment en ce qu'elle pénalise de par sa nature (énergies et matières premières agricoles) plus fortement les ménages modestes. La Banque de France anticipe une évolution de +0.6% du pouvoir d'achat des ménages.

Le chômage : une baisse attendue au premier semestre 2022

Le taux de chômage a sensiblement baissé en 2021 pour se situer à 7,8 % en fin d'année et 7,6 % au deuxième trimestre 2022 selon l'INSEE. Pour rappel, l'évolution du chômage est corrélée à deux dynamiques : l'évolution de la population active et la création d'emploi.

► 3. Évolutions de l'emploi, du chômage et de la population active

variation en moyenne trimestrielle en milliers, données CVS

	2020				2021				2022		Glissement cumulé depuis fin 2019
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	
Emploi (1)	-26	-731	361	167	67	238	273	73	32	52	506
Chômage (2)	-94	-266	642	-338	23	-8	52	-100	-19	-25	-133
Population active = (1) + (2)	-120	-997	1003	-171	90	230	325	-27	13	27	373
<i>Population active tendancielle (a)</i>	7	7	7	7	7	7	5	4	3	2	56
<i>Effet de l'alternance sur l'activité des jeunes (b)</i>	0	3	12	17	27	40	54	33	8	22	216
<i>Effet de flexion conjoncturel « pré-crise » (c)</i>	-3	-73	35	15	4	20	22	6	2	3	31
<i>Résidu (d)</i>	-124	-933	950	-210	52	164	244	-70	0	0	73
Variation du taux de chômage	-0,3	-0,6	1,9	-1,1	0,1	-0,1	0,1	-0,3	-0,1	-0,1	-0,5
Niveau du taux de chômage	7,8	7,2	9,1	8,0	8,1	8,0	8,1	7,8	7,7	7,6	

■ Prévission

Lecture : entre le deuxième trimestre 2021 et le troisième trimestre 2021, l'emploi augmente de 273 000 personnes en moyenne, le chômage augmente de 52 000 et la population active augmente de 325 000. Le taux de chômage augmente de 0,1 point et atteint 8,1 %.

Note : L'emploi correspond ici à l'emploi total (salariés y compris alternants et non-salariés), mesuré en moyenne trimestrielle.

(a) Tendence basée sur les projections de population active ajustées.

(b) Effet basé sur les stocks de contrats en alternance de la Dares, calculs Insee.

(c) Cet effet de flexion représente le fait que de nouveaux actifs se présentent sur le marché du travail lorsque la conjoncture de l'emploi s'améliore. Il a été estimé sur la période pré-crise.

(d) En 2020 et 2021, le résidu recouvre l'effet propre de la crise sanitaire sur les comportements d'activité, à savoir notamment le retrait massif d'activité lors du 1^{er} confinement du printemps 2020.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus

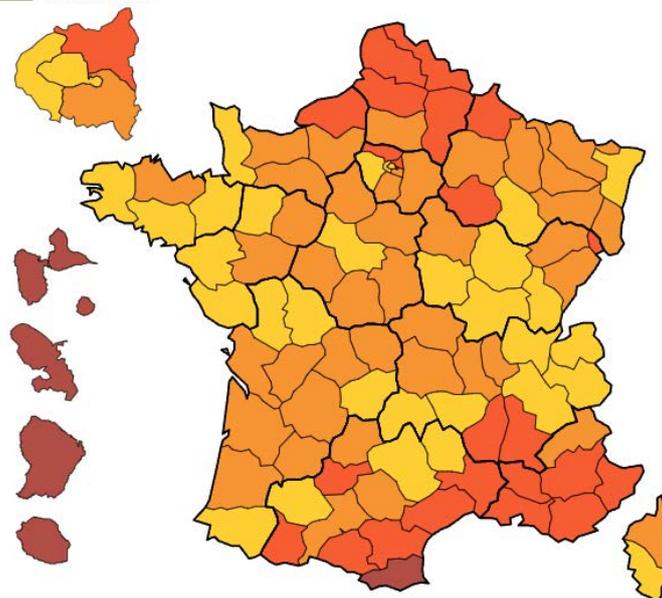
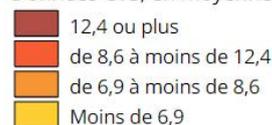
Source : Insee, enquête Emploi, Estimations trimestrielles d'emploi

Sur le troisième trimestre 2021, la hausse (0,1 %) du chômage s'explique par une augmentation de la population active supérieure à la création d'emploi. En 2022 l'évolution de l'emploi étant supérieure à l'évolution de la population active, le chômage continuerait à décroître pour atteindre 7,6 % (T2).

Avec toutefois des disparités entre Départements

2^e trim. 2021 (p)

Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)



En 2021 le taux de chômage en France retrouve le niveau de 2008 mais reste inégalitaire entre Départements et tranches d'âge. Si le taux de chômage est équivalent entre les hommes et les femmes et se situe autour de 7,8 %, il apparait que le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes qui subissent un niveau de chômage particulièrement dégradé par rapport au 25-49 ans. Cette inégalité est aussi spatiale avec des taux qui varient fortement en France métropolitaine : le taux de chômage au 2ème trimestre 2021 affiche ainsi une valeur de près de 11,3 % dans le Département de l'Hérault (10,9% dans le Gard et 10,6% dans l'Aude) contre un taux de 6,7 % dans le Bas Rhin.

► 1. Taux de chômage au sens du BIT

moyenne trimestrielle en % de la population active, données CVS



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire

Source : Insee, enquête Emploi

14 décembre 2021 - Chômage

III. LOI DE FINANCES POUR 2022

Présentation du budget général de l'Etat

33 MISSIONS	Exécution 2017 ¹	Exécution 2018 ¹	Exécution 2019 ¹	Exécution 2020 ¹	LFI 2021	PLF 2022 ¹	Mesures de périmètre et de transfert	PLF 2022 ²
En CP en milliards d'euros, hors contributions directes de l'État au CAS « Pensions »								
Action extérieure de l'État	2,6	2,7	2,6	2,8	2,8	2,8	+0,0	2,8
Administration générale et territoriale de l'État	3,3	3,1	3,2	3,1	3,5	3,6	-0,0	3,6
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3,8	2,9	2,7	2,6	2,8	2,8	-0,0	2,8
Aide publique au développement	2,7	2,9	3,0	3,4	3,9	4,9	-	4,9
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2,5	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0	-	2,0
Cohésion des territoires	18,6	17,6	17,3	17,3	15,9	17,1	+0,0	17,1
Conseil et contrôle de l'État	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	-	0,6
Crédits non répartis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	-	0,4
Culture	2,7	2,8	2,8	3,0	3,0	3,3	-0,0	3,3
Défense	33,2	34,2	35,7	37,5	39,2	40,9	+0,0	40,9
Direction de l'action du Gouvernement	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	+0,0	0,9
Écologie, développement et mobilité durables	16,2	17,4	17,7	19,2	19,2	19,5	+0,0	19,5
Économie	1,7	1,6	1,6	2,7	2,5	2,9	-0,0	2,9
Engagements financiers de l'État	0,6	0,6	0,3	0,4	2,8	3,7	-	3,7
Enseignement scolaire	50,6	51,8	52,5	53,4	54,9	56,5	+0,0	56,5
Gestion des finances publiques	7,6	7,5	7,4	7,4	7,5	7,5	-0,1	7,5
Immigration, asile et intégration	1,5	1,5	1,8	1,8	1,8	1,9	-0,0	1,9
Investissements d'avenir	0,0	1,1	1,1	2,1	4,0	3,5	+0,0	3,5
Justice	6,6	7,0	7,3	7,4	8,2	8,9	-0,0	8,9
Médias, livre et industries culturelles	0,6	0,6	0,6	1,1	0,6	0,6	+0,1	0,7
Outre-mer	2,3	2,3	2,2	2,2	2,4	2,4	-0,0	2,4
Pouvoirs publics	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-	1,0
Recherche et enseignement supérieur	26,4	27,1	27,3	28,2	28,2	29,0	+0,0	29,0
Régimes sociaux et de retraite	6,3	6,4	6,2	6,2	6,2	6,1	-	6,1
Plan d'urgence face à la crise sanitaire	0,0	0,0	0,0	36,9	6,0	0,2	-	0,2
Plan de relance	0,0	0,0	0,0	0,0	21,8	12,9	-	12,9
Relations avec les collectivités territoriales	3,3	3,6	3,5	3,6	3,9	4,2	-0,0	4,2
Santé	1,1	1,2	1,2	1,1	1,3	1,3	-0,0	1,3
Sécurités	12,5	12,8	13,3	13,8	13,9	14,7	-0,0	14,7
Solidarité, insertion et égalité des chances	19,2	19,9	24,7	28,5	26,1	27,0	+0,6	27,5
Sport, jeunesse et vie associative	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,6	+0,0	1,6
Transformation et fonction publiques	0,2	0,2	0,3	0,3	0,7	0,7	+0,1	0,8
Travail et emploi	16,2	13,9	12,7	12,9	13,4	13,4	-0,2	13,2

Depuis la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois des finances (LOLF) la présentation du budget de l'Etat est déclinée en « missions » lesquelles regroupent des programmes. En 2022, ces 33 missions représentent 385 Md€².

² Ne sont pas comptabilisés les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales (43,2 Md€) et de l'Union européenne (26,4 Md€).

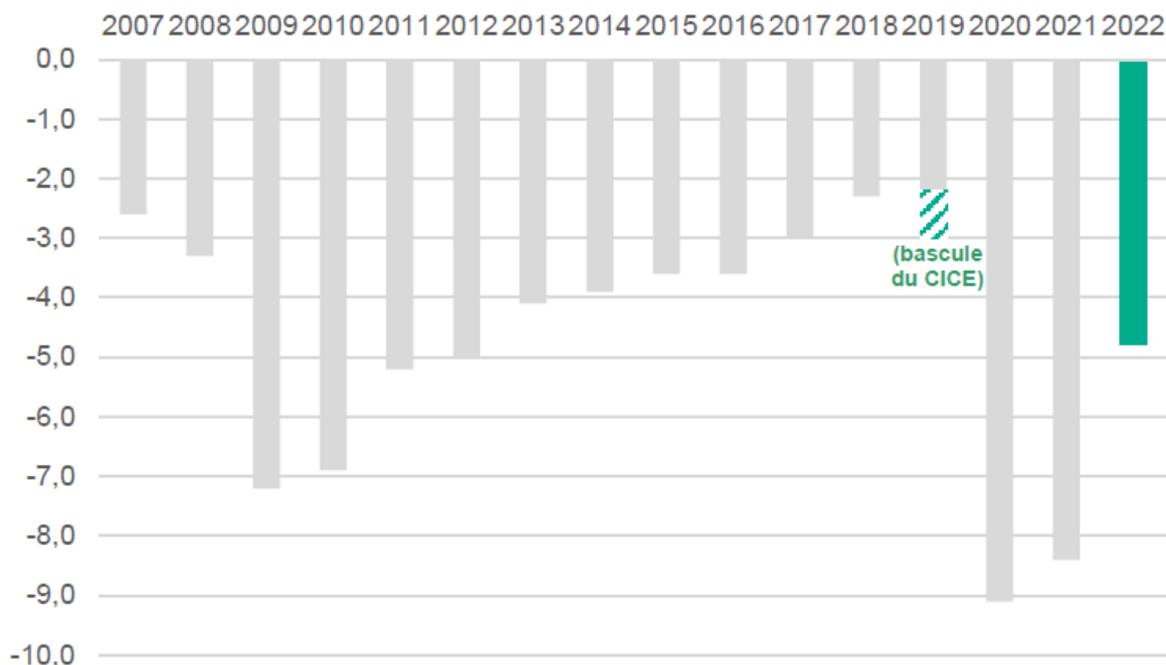
SOLDE GÉNÉRAL DU BUDGET DE L'ÉTAT

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	LFI 2021	Révisé 2021	PLF 2022
Dépenses nettes¹	382,8	386,2	392,2	443,4	455,5	494,8	454,6
<i>dont dépenses du budget général</i>	322,6	325,2	330,3	377,7	384,9	424,7	385,0
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	43,8	40,3	40,9	42,0	43,4	43,7	43,2
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	16,4	20,6	21,0	23,7	27,2	26,5	26,4
Recettes nettes	309,5	309,3	295,3	270,7	283,2	300,8	310,9
<i>dont impôt sur le revenu</i>	73,0	73,0	71,7	74,0	73,3	77,0	82,4
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	35,7	27,4	33,5	36,3	31,0	36,4	39,5
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée²</i>	152,4	156,7	129,0	113,8	85,5	92,4	97,5
<i>dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques³</i>	10,1	12,1	11,3	6,9	17,1	17,5	18,4
<i>dont autres recettes fiscales</i>	24,4	26,2	35,8	25,0	51,1	55,3	54,4
<i>dont recettes non fiscales</i>	13,8	13,9	14,0	14,8	25,3	22,2	18,9
Solde des budgets annexes	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0
Solde des comptes spéciaux	5,5	0,8	4,1	-5,4	-0,9	-3,5	0,3
SOLDE GÉNÉRAL	-67,7	-76,0	-92,7	-178,1	-173,3	-197,4	-143,4

En 2022, la croissance du PIB est estimée à 4 % dans le scénario macro-économique retenu à l'occasion de l'élaboration du budget.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, le déficit budgétaire s'établirait, selon les dernières estimations du gouvernement, à 7% du PIB en 2021. Ce déficit est estimé à 143.4 Md€ en 2022 dans le projet de loi finances. Ce solde reste donc fortement dégradé au regard de la situation budgétaire constaté en 2019.

Evolution du solde public (en % de PIB)



Selon les données du Ministère des Finances, les mesures de soutien aux ménages et aux entreprises sur les années 2020-2021 ont accru l'endettement public de 230 Md€ (195 M€ pour l'Etat et 65 M€ pour la sécurité sociale). Pour le seul budget de l'Etat, le remboursement de l'annuité de la dette liée à la crise est estimée à 1,9 Md€.

En 2022, le déficit public est prévu à 5% sera supérieur au seuil des 3 % au sens de Maastricht pour la quatrième année consécutive.

Le taux des prélèvements obligatoires devrait, pour sa part, continuer à décroître à 43,5 % du PIB en 2022 (44,5 % en 2020).

Principales dispositions de la LFI pour 2022 intéressant les collectivités territoriales :

Article 37 : Compensation de la taxe d'habitation : cet article a pour objet d'intégrer les rôles supplémentaires 2021 de taxe d'habitation dans le produit à compenser aux communes et EPCI suite à sa suppression ; gain attendu : 100 M€.

Article 39 : Fixation pour 2022 de la dotation globale de fonctionnement et des variables d'ajustement : l'article 39 de la LFI pour 2022 fixe le montant de la DGF à 26,798 Md€ en 2022, soit une DGF stable en valeur nominale par rapport à 2021 (26,788 Md€). Le financement des enveloppes complémentaires allouées aux dotations de compensations (DSU, DNP, DSR) sera financé par redéploiement interne, conformément aux années précédentes. Rapportée à l'inflation prévisionnelle 2022 (1,5 %), la DGF est en baisse réelle de 361 M€.

Article 44 : prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des Collectivités Territoriales

Intitulé du prélèvement	Montant
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 798 080 294
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	5 737 881
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 632 929
Dotation élu local	101 006 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse	57 471 037
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	440 432 204
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 880 213 735
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 003 970
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la Polynésie française	90 552 000
Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels	3 641 930 057
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	1 000 000
Total	43 224 928 842

Article 113 :

La Loi de finances pour 2022 prolonge en 2022 l'aide accordée aux SPIC et aux SPA en 2021 pour compenser les pertes de recettes tarifaires subies à l'occasion de la crise sanitaire.

Article 177 : compensation intégrale de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Cette mesure prévoit la compensation intégrale par l'Etat aux collectivités, pendant 10 ans, de la perte de recettes liées à l'exonération, pour tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026. Cette

exonération s'applique donc au stock constitué à partir de 2021 et non au stock existant au préalable.

Article 194 : réforme des indicateurs financiers

Afin de tenir compte de la réforme de la taxe d'habitation, l'article 194 modifie les modalités de calcul des principaux indicateurs financiers que sont le potentiel fiscal et le potentiel financier.

Cette mesure a pour objet d'intégrer de nouvelles ressources dans le produit fiscal du bloc communal (DMTO, majoration de THRS, fraction de TVA intercommunale) mais aussi de supprimer les produits intercommunaux notamment dans le panier de ressources de référence des communes.

Cette évolution des indicateurs financiers n'est pas neutre en ce sens qu'elle substitue à des produits fiscaux potentiels³ des produits réels (DMTO, majoration de THRS, TLE, etc.)

L'impact d'une telle réforme est de redéfinir la répartition actuelle des fonds de péréquation entre collectivités. Aussi, afin d'anticiper sur les effets potentiellement conséquents de ce nouveau mode de calcul (FPIC notamment pour notre EPCI, lequel est réparti sur la base du potentiel financier entre communes membres), un lissage des effets de la réforme est prévu sur la période 2022-2027.

³ Le potentiel fiscal et financier étaient, à la base, calculés en multipliant les bases fiscales des collectivités par le taux moyen national de la strate de collectivité concernée : l'indicateur de richesse est donc un produit potentiel et non un produit réel constaté dans les comptes administratifs)

IV. GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE POUSSAN

Éléments de contexte

Le budget 2022 présenté à lors du débat d'orientation budgétaire est l'occasion de présenter les principaux chantiers du début de mandat et les grandes orientations financières 2022 et à venir.

La crise sanitaire que nous avons traversée semble être dépassée même si une vigilance toute particulière doit être maintenue.

2022 devrait être une année où le projet de mandat de l'équipe municipale devrait pouvoir se déployer avec pour objectif d'offrir à nos concitoyens un service public de qualité mais aussi des équipements nouveaux et structurants conforme aux besoins induits par le développement de notre Commune.

Ces projets, qui feront l'objet d'une présentation dédiée à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, ont pour ambition de répondre à une demande forte de la population et se déclinent autour de quelques projets phares.

C'est, tout d'abord la modernisation du Groupe Scolaire des Baux et de l'extension de la cantine scolaire qui permettront d'accueillir dans des conditions optimisées les enfants et le personnel, offrant ainsi des conditions matérielles plus propices au développement de notre jeunesse.

C'est ensuite la réhabilitation de la Chapelle Saint-Roch afin d'en faire le Centre socio-culturel dont nous avons besoin, la réhabilitation des Halles et, enfin, l'aménagement du parc de loisirs des Baux.

C'est également le réaménagement de différentes voiries qui permettra de lutter contre le vieillissement du réseau communal et permettra une circulation apaisée entre les différents utilisateurs.

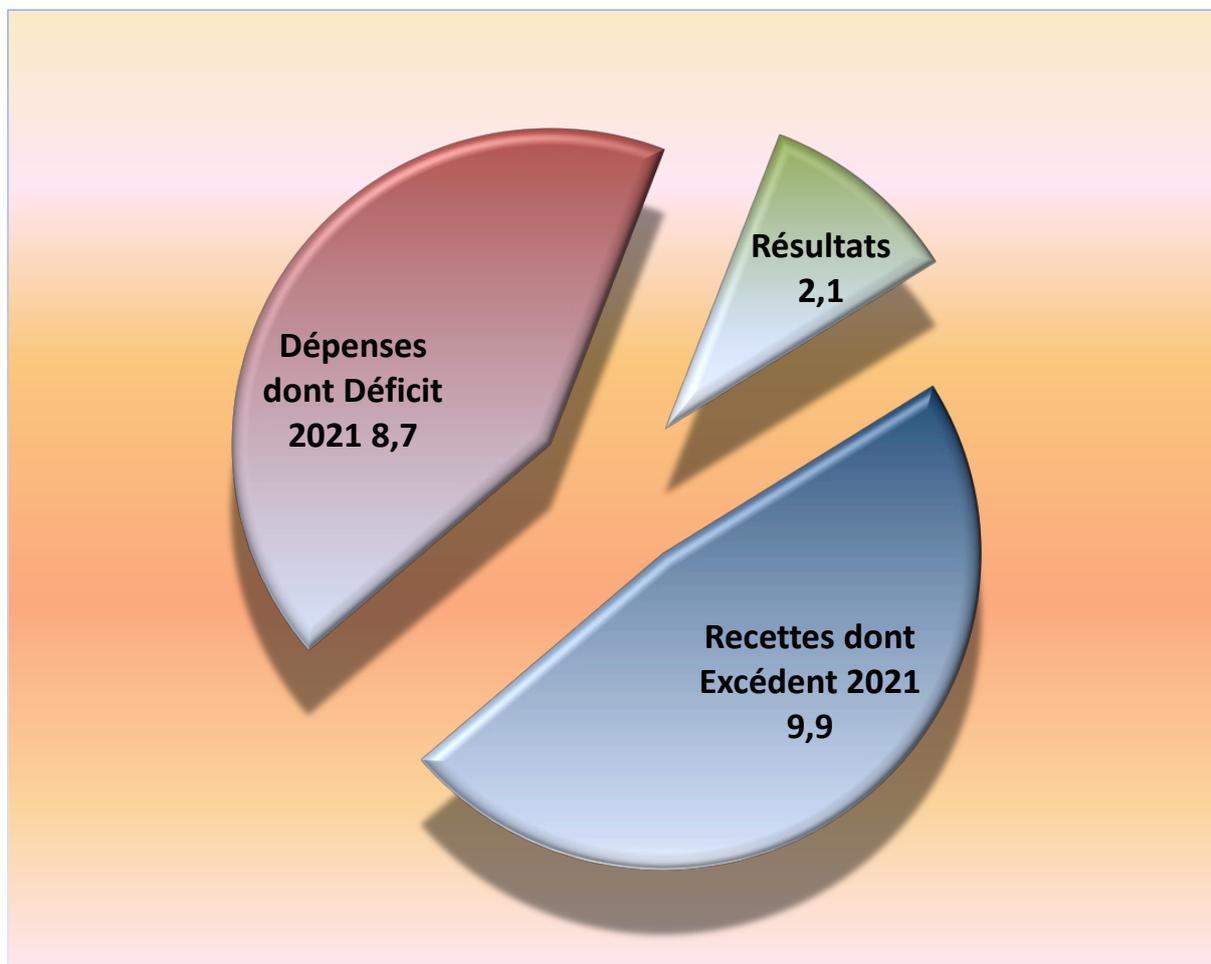
Enfin, c'est aussi le projet d'extension de la vidéosurveillance qui permettra d'étendre le maillage communal de cet outil au service de la sécurité de nos concitoyens.

Tous ces projets seront financés dans une démarche de gestion rigoureuse, de respect des deniers publics afin de garantir que la situation financière de POUSSAN demeure saine, condition nécessaire au maintien des capacités de développement futur de la Commune.

Les grandes masses budgétaires 2022 du budget principal

Pour 2022 et au même titre que l'exercice précédent, les résultats financiers de l'exercice antérieur seront intégrés⁴ au budget afin de présenter un budget consolidé dès la phase d'élaboration du budget primitif.

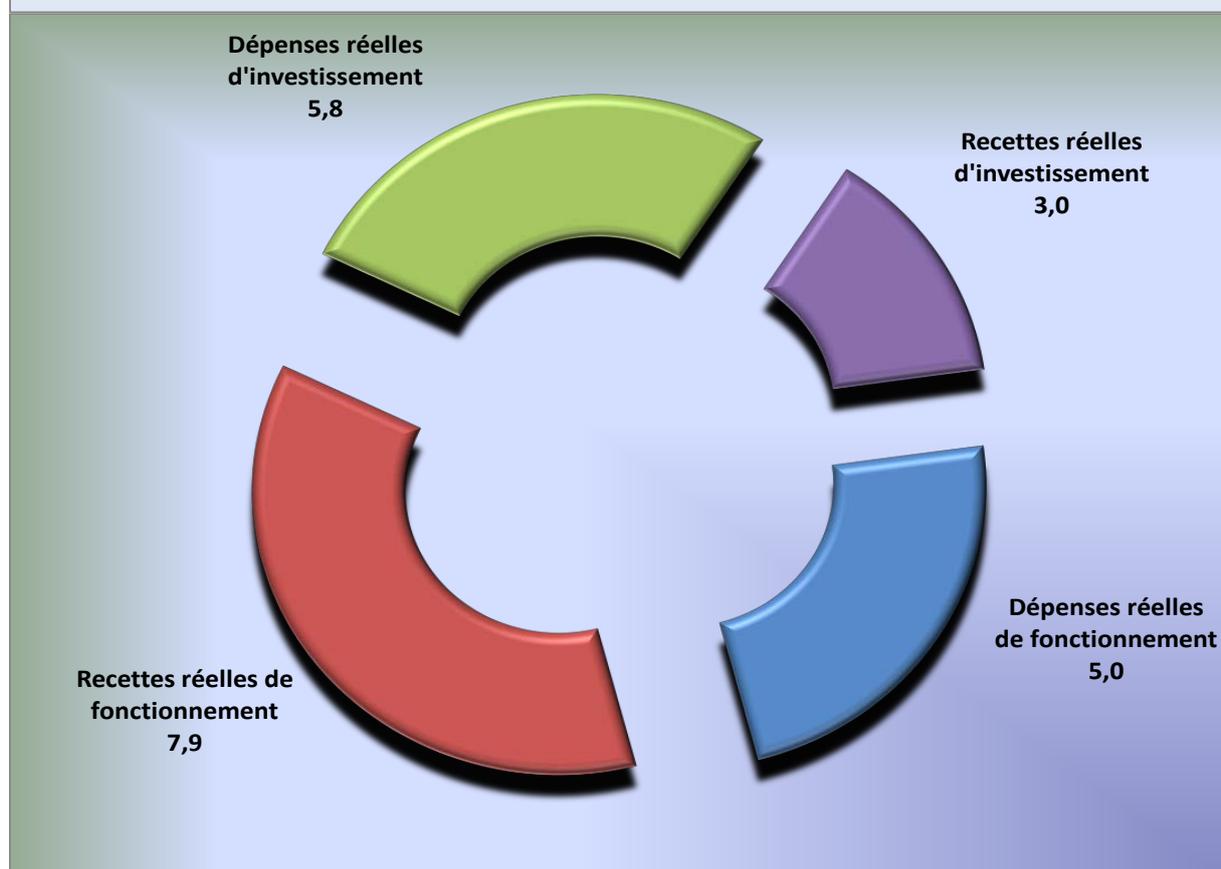
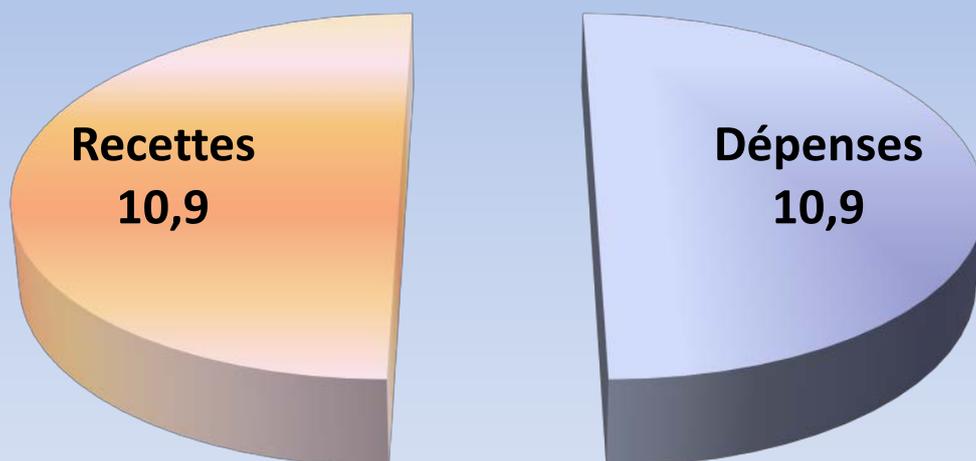
Résultat 2021 (tous flux financiers, en M€)



Le résultat consolidé fin 2021 est évalué à un solde positif de 2,1M€, résultat qui intègre les restes à réaliser (1M€) et qui viendra incrémenter les capacités financières 2022 du budget principal de la ville.

⁴ Deux possibilités s'offrent aux collectivités et à leurs groupements lors de la phase d'élaboration budgétaire : soit intégrer les résultats de l'exercice en cours dès la phase d'élaboration du budget primitif soit intégrer les résultats à l'occasion d'une prochaine étape budgétaire (budget supplémentaire) qui a lieu à l'occasion du vote des comptes administratifs.

ROB 2022
(en M€, opérations réelles)



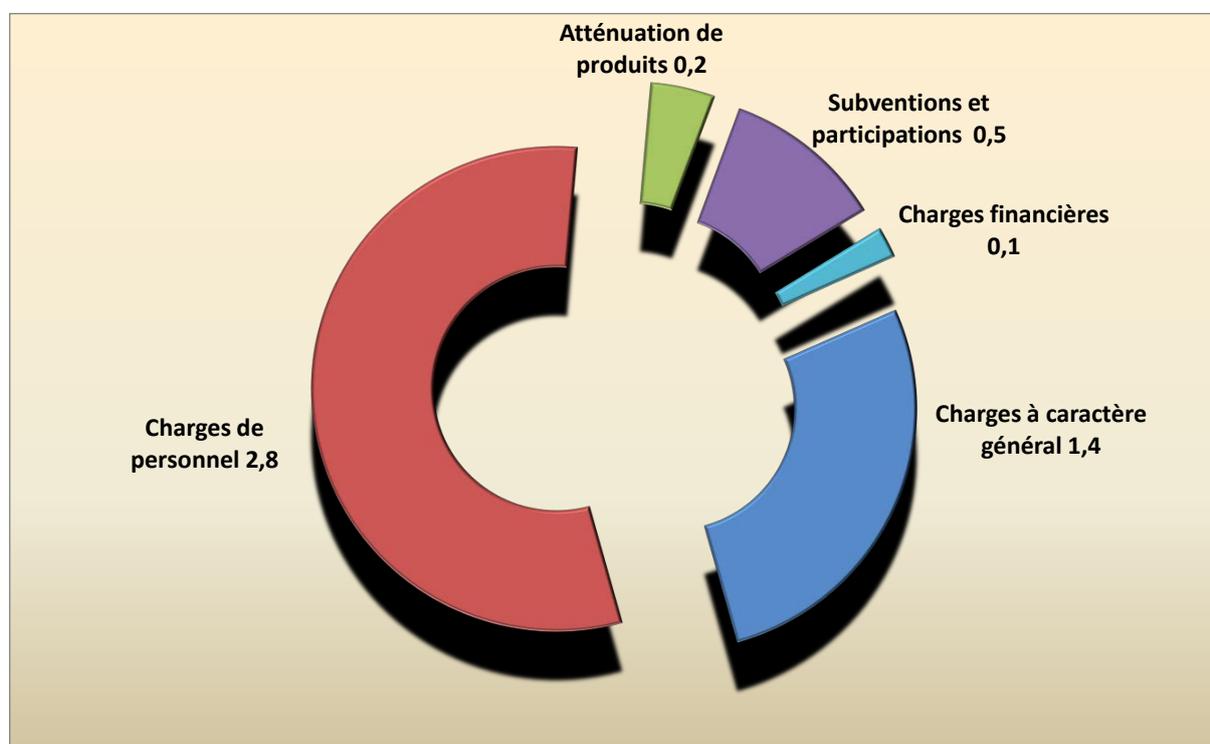
Section de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement : 5 M€ :

L'évolution des dépenses réelles⁵ de fonctionnement est évaluée à + 10,7 % en 2022 par rapport au résultat anticipé de 2021. Cette évolution traduit trois principales dynamiques :

- L'hypothèse d'une forte amélioration de l'environnement sanitaire qui se traduira par le retour à la normale de l'activité des services municipaux (fêtes et cérémonies notamment),
- La hausse du prix de l'énergie et des matières premières,
- La modernisation de l'administration de la collectivité et le repyramidage des effectifs municipaux (recrutement de deux cadres expérimentés notamment au sein des services techniques municipaux)

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

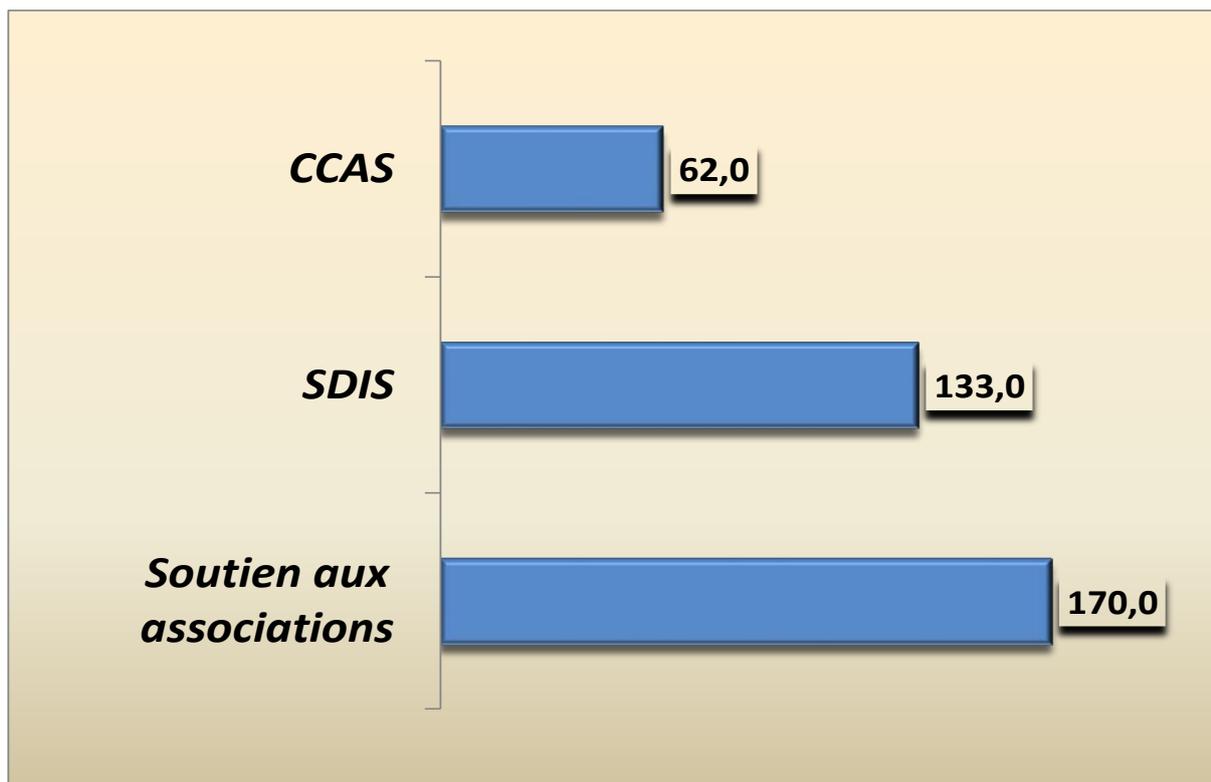


Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement (55 %) suivi des charges à caractère général (fluides, contrats de prestations de services, etc.) et des participations et subventions.

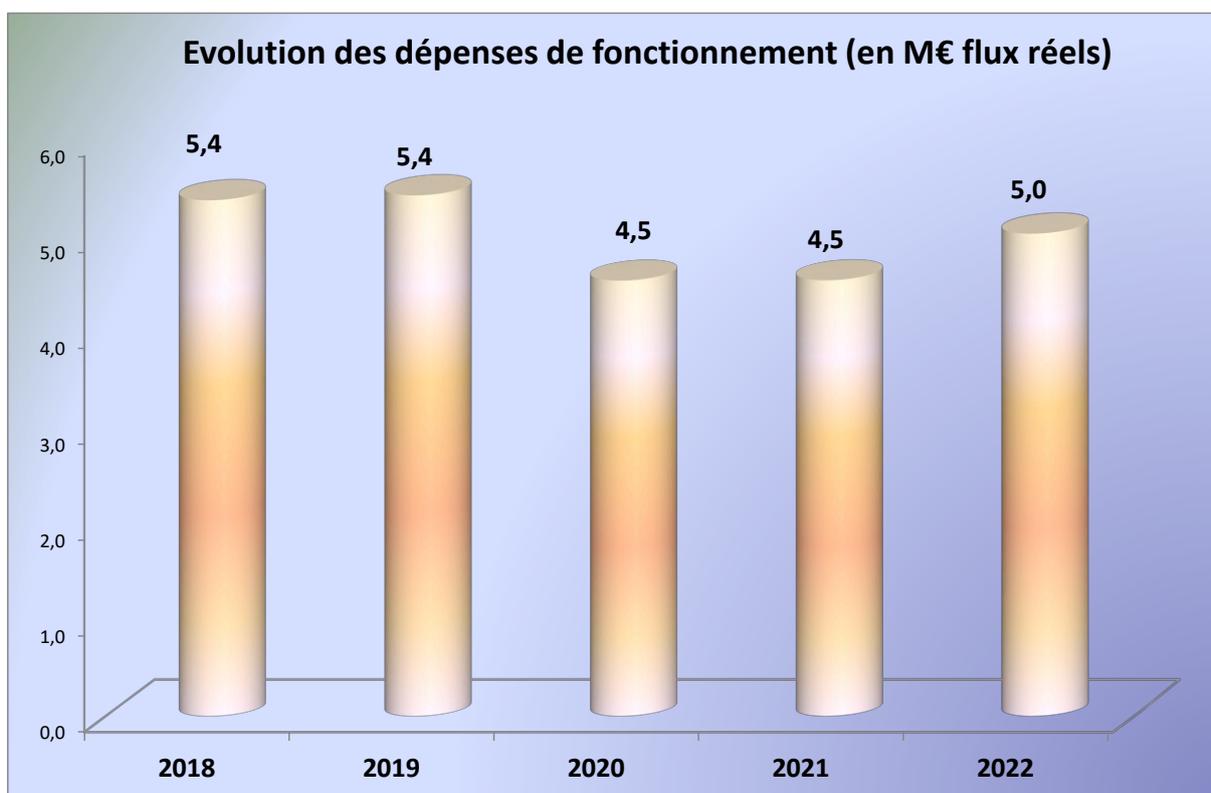
Les charges financières représenteront 103 k€ en 2022, un volume relativement faible à mettre en adéquation avec le faible endettement communal.

⁵ Les dépenses réelles, à la différence des dépenses d'ordre qui sont des écritures strictement budgétaires, entraînent des flux sortant de trésorerie

Les principales subventions et participations versées



La subvention de soutien de la commune à l'action de son centre d'action sociale représentera 62 k€ en 2022. Rappelons que le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale. La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours est évaluée à 133 k€. Enfin, le versement des subventions au monde associatif est évalué à 170 k€ en hausse de 16 %.



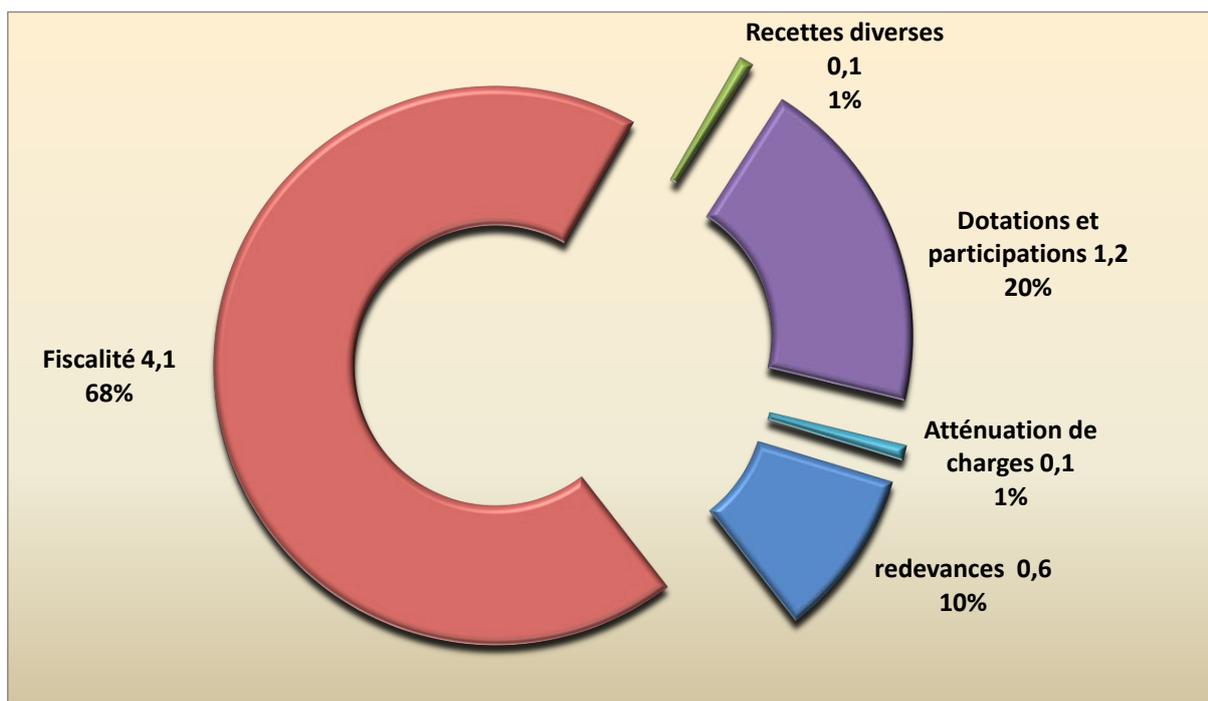
Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté 2021) : 6 M€

Les recettes réelles de fonctionnement devraient augmenter de 3,8 % par rapport aux recettes constatées sur l'exercice antérieur. Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui est une mécanique élaborée par le législateur afin d'indexer la valeur des bases sur l'évolution de l'Indice des Prix de la Consommation Harmonisés (IPCH). Or avec la reprise de l'inflation et la forte augmentation des prix de l'énergie en 2021, l'IPCH a fortement progressé de novembre 2020 à novembre 2021, période de référence, soit une évolution de + 3,4 %.

	Indice IPCH	Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives N+1
nov.-17	101,80	
nov.-18	104,00	1,022
nov.-19	105,27	1,012*
nov.-20	105,50	1,002
nov.-21	109,09	1,034

* 1,009 pour la THRP

De façon plus générale, les principales ressources sont constituées par les recettes fiscales (68 %) suivies des dotations (DGF, compensations fiscales etc.), des redevances domaniales et des atténuations de charges qui sont une mécanique comptable d'ajustement des coûts portés par le budget principal de la Commune au profit de tiers.



La fiscalité : une année de transition dans un contexte de forte contrainte financière

La Loi de finances pour 2022 s'inscrit dans la continuité des Loix de finances antérieures ayant acté la suppression définitive de la taxe d'habitation pour les résidences principales à l'horizon 2023. Ainsi en 2022, les 20 % de foyers encore assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales bénéficieront d'un dégrèvement de 65 % puis de 100 % en 2023.

Afin de compenser cette perte de ressources, la loi de finances pour 2020 a acté le transfert de la part départementale de foncier bâti (TFPB) aux communes et d'une fraction de TVA aux EPCI afin de compenser la perte de ressource.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est, pour sa part, figé jusqu'en 2023.

Il est proposé dans le cadre de ce débat de maintenir constant les taux fiscaux communaux.

La fiscalité directe communale

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX					
	2018	2019	2020	2021	2022
Taux TH	18,46%	18,46%	18,46%	18,46%	18,46%
Taux FB	23,22%	23,22%	23,22%	44,67%	44,67%
Taux FNB	76,08%	76,08%	76,08%	76,08%	76,08%

BASES NETTES D'IMPOSITION					
	2018	2019	2020	2021	2022
Base nette TH	7 116 958	7 407 579	7 553 616	372 716	385 388
dont résidences secondaires	402 329	384 662	371 972	372 716	385 388
Base nette FB	5 205 805	5 356 255	5 483 426	5 524 000	5 749 060
Base nette FNB	81 295	87 648	86 817	85 500	86 639

MESURE DE L'IMPACT DU COEFFICIENT CORRECTEUR					
	2018	2019	2020	2021	2022
Base nette FB yc établissements industriels				5 659 301	5 886 378
x Taux FB de référence				44,67%	44,67%
x (Coefficient correcteur - 1)				0,1021	0,1021
= Ajustement coefficient correcteur				258 057	268 411

PRODUITS FISCAUX					
	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	1 327 956	1 380 650	1 408 131	81 834	111 565
dont majoration TH résidences secondaires	14 166	13 211	13 733	13 031	40 422
Produit FB	1 208 788	1 243 722	1 273 252	2 725 628	2 836 516
dont ajustement coefficient correcteur				258 057	268 411
Produit FNB	61 849	66 683	66 050	65 048	65 915
Produit 3 Taxes ménages	2 598 594	2 691 055	2 747 433	2 872 511	3 013 996

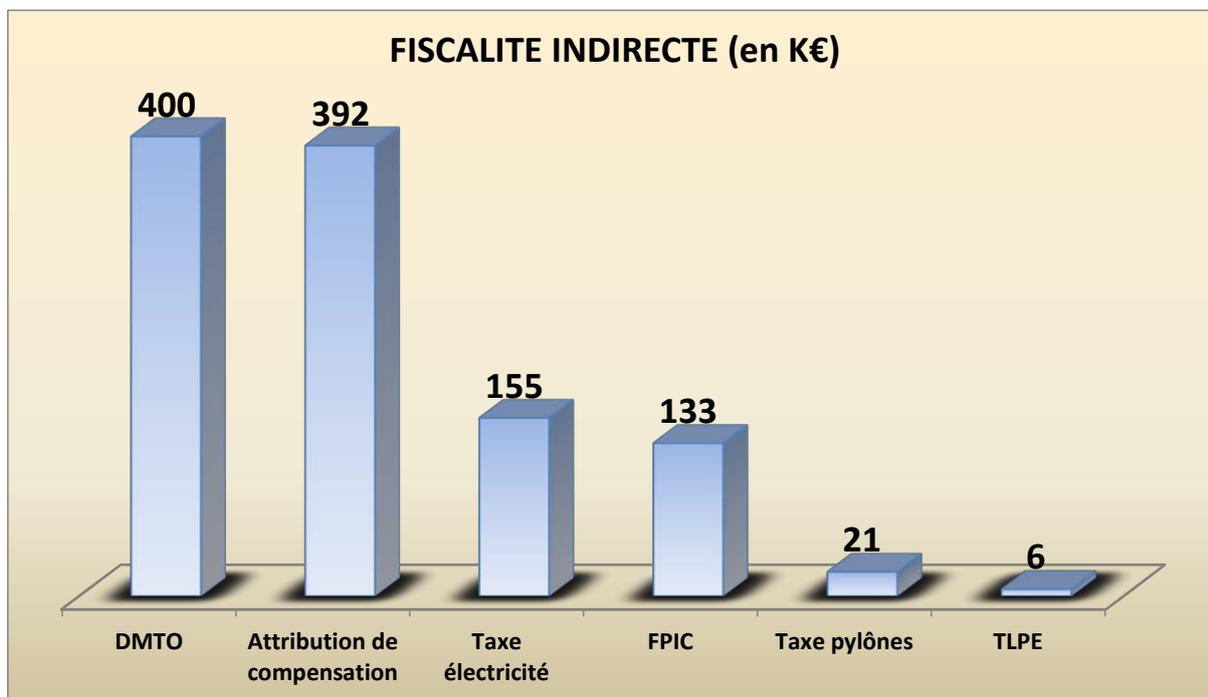
Pour une bonne lecture de la situation fiscale rétrospective de la Commune, il est proposé de rappeler les évolutions de la fiscalité communale induites par la réforme de la Taxe d'habitation :

- En compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la Commune a perçu à partir de 2021 la fraction de la taxe sur le foncier bâti perçue antérieurement par le Département,
- L'évolution du taux de la taxe sur le foncier bâti est passée en 2021 de 23,22 % à 44,67 % (+21,45 %) par les effets du transfert de fiscalité exposé précédemment, celui-ci étant neutre pour le contribuable poussannais,
- Le transfert de la fraction de TFB ayant été insuffisant pour compenser la perte de produit liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire, l'Etat

a mis en place un coefficient correcteur (1,1021) qui assure la garantie de la neutralité de la réforme.

A taux constant, le produit attendu des trois taxes directes locales est évalué à 3 M€, les compensations d'exonérations fiscales à 71 k€.

Le Fiscalité indirecte



Les droits de mutation, qui constituent une taxe prélevé sur l'assiette de vente des biens immobiliers sont évalués à 400 k€ en 2022 (450 k€ de produit perçu en 2021), suivi de l'attribution de compensation versée par l'EPCI, la taxe sur l'électricité et le fonds de péréquation intercommunal. La taxe sur les pylônes électriques et la taxe locale sur la publicité extérieure qui sont des recettes à faible volume sont estimées respectivement à 21 k€ et 6 k€.

Les principales dotations :

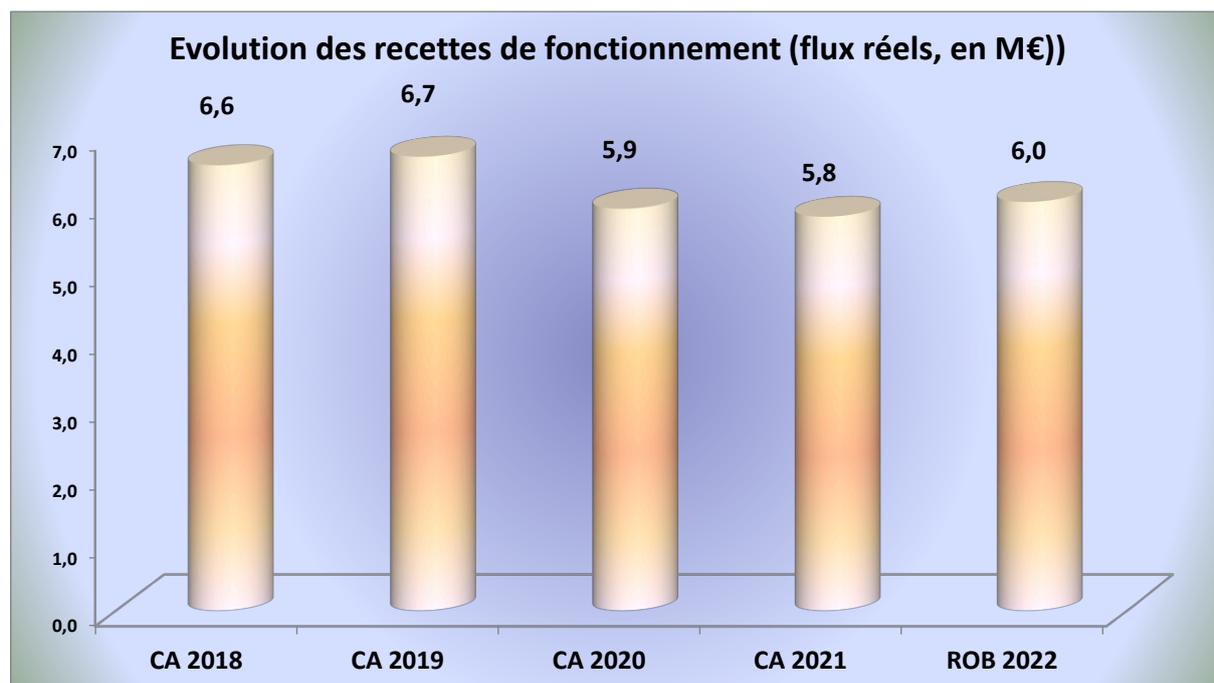
Le montant des dotations versées par l'Etat devrait être en légère augmentation en 2022.

Celles-ci sont composées de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de ses composantes péréquatrices (DNP – Dotation Nationale de Péréquation – DSR – Dotation de Solidarité Rurale) ainsi des dotations allouées par l'Etat au titre des compensations fiscales accordées aux contribuables locaux. Les dotations versées par la caisse d'allocations familiales sont, pour leur part, estimées à 185 k€

Evolution des principales dotations versées par l'Etat

DGF et compensations fiscales					
€	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire (DF)	420 524	415 676	414 030	414 853	414 853
Effet variation de population	-2 106	-4 848	-1 646	823	0
Effet prélèvement pour péréquation	0	0	0	0	0
Contribution RFP	0	0	0	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	463 714	448 293	471 392	482 744	485 534
dont DSU	0	0	0	0	0
dont DSR	251 263	253 009	277 219	292 186	304 295
dont DNP	212 451	195 284	194 173	190 558	181 239
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0	0
+ Ajustements				0	0
= DGF (A)	884 238	863 969	885 422	897 597	900 387
Compensations TH	76 907	87 117	90 051	0	0
Compensations FB	867	869	992	62 243	63 066
Compensation FNB	7 875	7 872	7 542	7 816	7 871
Compensations fiscales (B)	85 649	95 858	98 585	70 059	70 937
DOTATIONS (A) + (B)	969 887	959 827	984 007	967 656	971 324

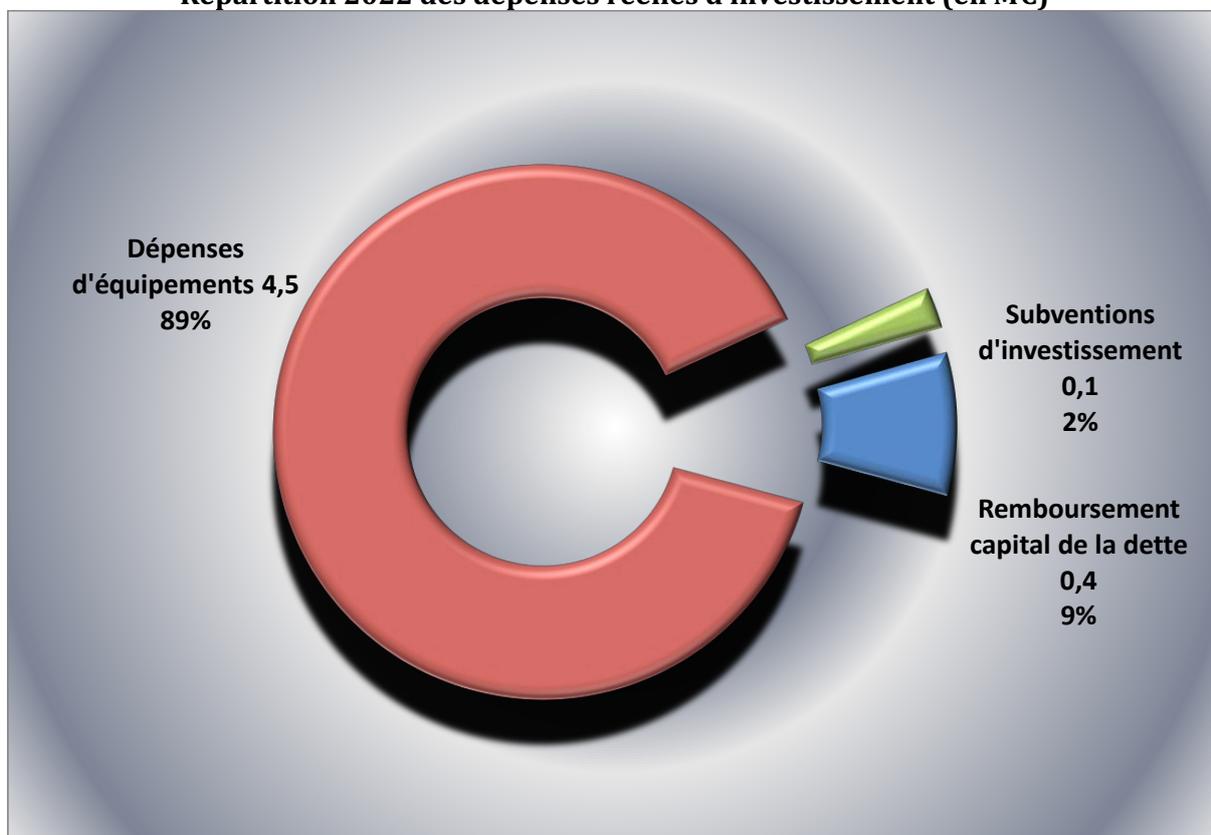
Evolution des recettes de fonctionnement



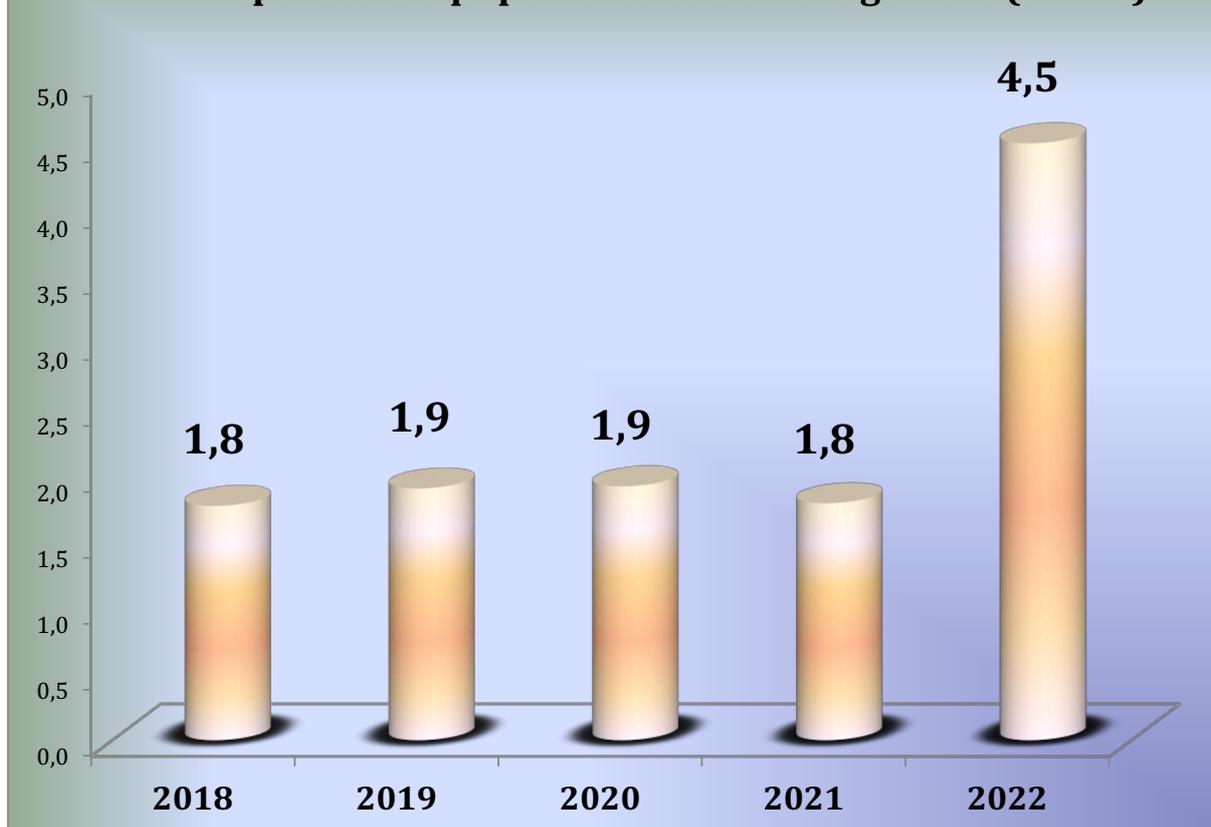
Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit d'investissement reporté) : 5,1 M€

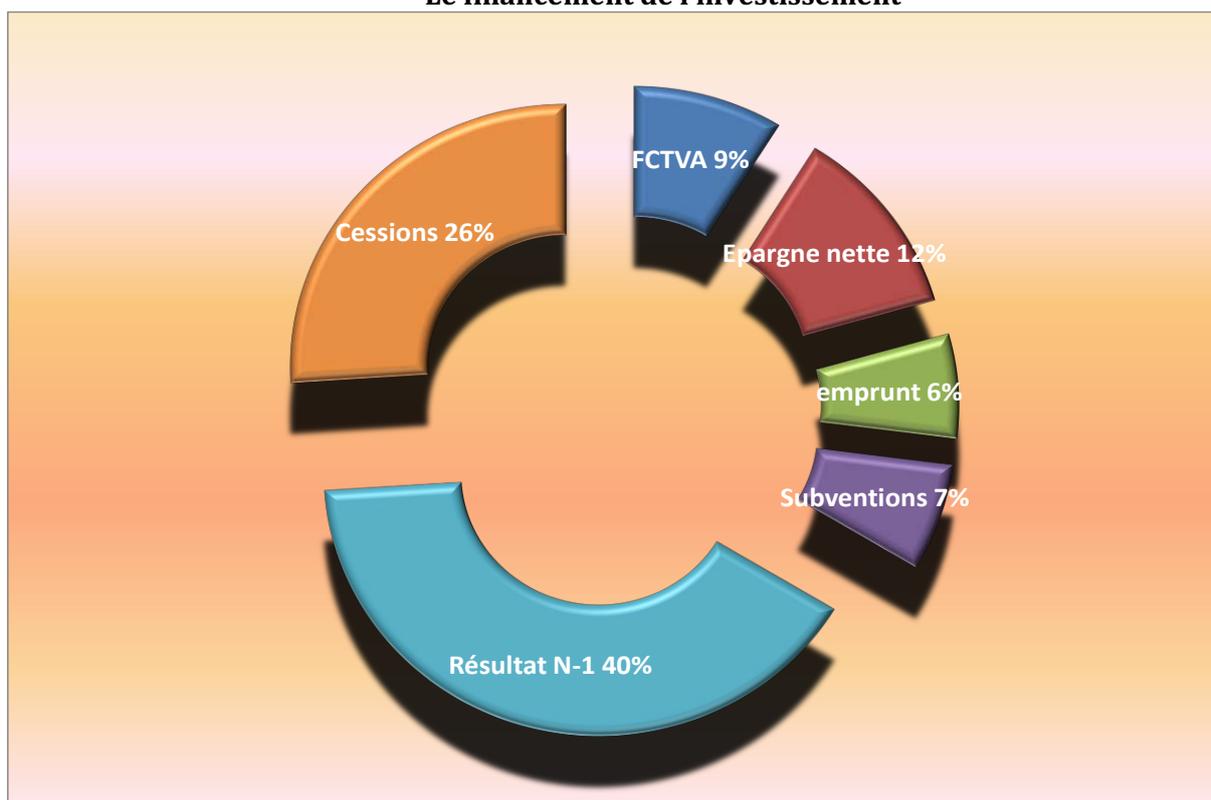
Répartition 2022 des dépenses réelles d'investissement (en M€)



Dépenses d'équipements et d'aménagement (en M€)



Le financement de l'investissement



L'année 2022 sera une année marquée par la mise en chantier de plusieurs projets d'équipements structurants.

Les dépenses d'équipements sont évaluées à 4,5 M€ lesquelles permettront de lancer les travaux de rénovation des Halles, le **réaménagement et l'agrandissement par extension de la cantine** du Groupe Scolaire des Baux ainsi que les études préparatoires aux autres grands chantiers du mandat.

Le remboursement du capital de la dette est évalué pour sa part à 0,44 M€, en baisse par rapport à 2021 du fait l'arrivée à échéance de 2 emprunts qui a pour effet de réduire de manière significative le remboursement en capital.

En 2022, le fonds de roulement ou, autrement dit, le résultat reporté 2021 sera la première source de financement de l'investissement, suivi de la vente de la Cave Coopérative (1,2 M€), de l'autofinancement net, du FCTVA, des subventions perçues et enfin de l'emprunt dont la mobilisation en 2022 permettra de couvrir le déficit d'investissement 2021 (743 k€) et, pour le solde, les nouveaux équipements.

V. LES PRINCIPAUX PROJETS DE LA MANDATURE

A. Réhabilitation du Groupe Scolaire Les Baux



Soucieuse de satisfaire à l'obligation d'entretien de son patrimoine et de garantir une meilleure qualité d'accueil aux élèves scolarisés dans ce Groupe scolaire, la Commune de Poussan a fait le choix d'inscrire ce projet de réhabilitation générale comme ultra-prioritaire pour ce début de mandat 2020-2026.

Le projet de réhabilitation du Groupe scolaire des Baux s'articule autour de trois volets :

- La rénovation énergétique,
- La mise en accessibilité,
- La sécurisation,

Les Etudes démarrent sur l'année 2022, les travaux suivront sur 2023 et 2024 pour un montant global de l'opération estimé à 1.75 M€.

B. La Cantine du Groupe Scolaire Les Baux

Le réaménagement et l'agrandissement par extension de la cantine, la mise en place d'un système de self permettra d'augmenter la capacité d'accueil.



② Elévation 2 EXISTANT - SUD
Ech : 1 : 100



① Elévation 2 PRJ - SUD
Ech : 1 : 100

Le réaménagement des locaux permettra également d'accueillir les élèves dans le respect des normes d'hygiène d'une restauration collective. Concomitamment, cette action permettra au personnel municipal intervenant dans ce service, notamment dans le cadre de la préparation des repas, de pouvoir travailler dans des conditions adéquates à l'exercice de leurs missions. Après une année 2021 consacrée aux études, l'année 2022 marquera le début des travaux de réaménagement de la cantine pour un montant global de l'opération évaluée à 510 K€.

C. La Chapelle Saint-Roch – Centre socio-culturel



La Municipalité a pour projet de restaurer un bâtiment patrimonial, ancienne chapelle du XIXème siècle, attenant à un parc arboré.

Il s'agit de réinvestir ce lieu à l'état de friche pour lui redonner vie. Cet équipement présente un intérêt pluri-communal et aura vocation à haut-lieu d'animation de la vie culturelle, sociale, festive et associative à l'échelle communautaire.

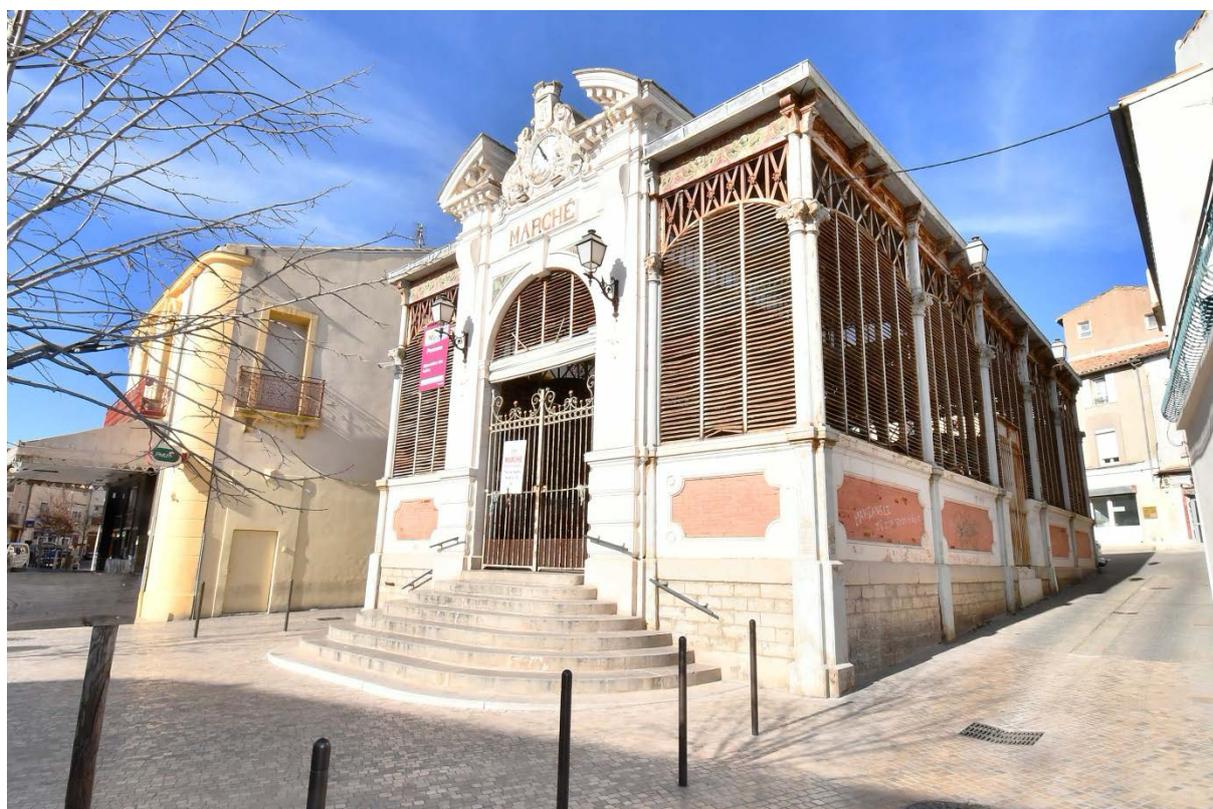
Ce lieu regroupera le Centre Communal d'Action Sociale, les différents partenaires institutionnels liés à l'emploi et à l'insertion économique et sociale, ainsi que les acteurs culturels qui le souhaitent.

Cet équipement intégrera un espace de lecture, un espace d'exposition, des salles d'activités, ainsi qu'un pôle de services à la population.

Les Etudes débuteront sur l'année 2022, les travaux suivront pour un montant total de 2.315 M €, pour une opération globale estimée à 3 M€.

D. Rénovation des Halles

Lieu symbolique de la Commune, le projet de rénovation et culturelle, a pour objet de redonner vie à cet espace dans une double dimension économique et patrimoniale.



Réinvestir un lieu existant et original, plutôt que de créer un nouveau lieu standardisé, tel est l'enjeu de ce projet de restauration

Trois objectifs sont poursuivis à travers ce projet de restauration :

- Sauvegarde patrimoniale d'un lieu mythique du territoire communal,
- Redynamisation économique du centre-ville,
- Développement de manifestations culturelles et festives.

Après une phase étude sur 2021 et 2022, les travaux s'opéreront sur 2022-2023, pour un montant global de 775 K€.

E. Aménagement du parc de loisirs des Baux

Soucieuse de l'environnement, la collectivité souhaite au travers de l'aménagement du parc des loisirs des Baux, réaliser un véritable " poumon vert " pour le bien-être de sa population.

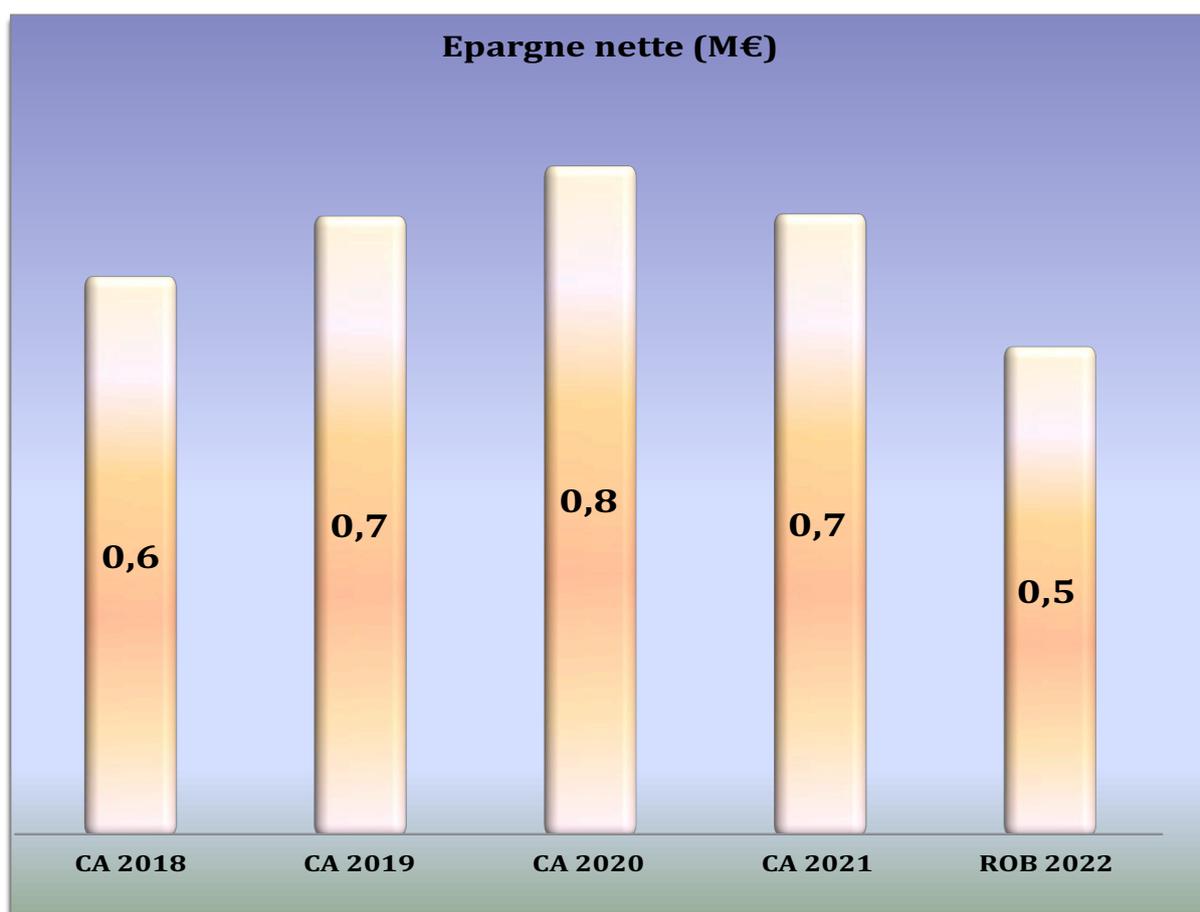
Ce parc naturel paysager intégrera des allées piétonnes reliant des espaces de loisirs :

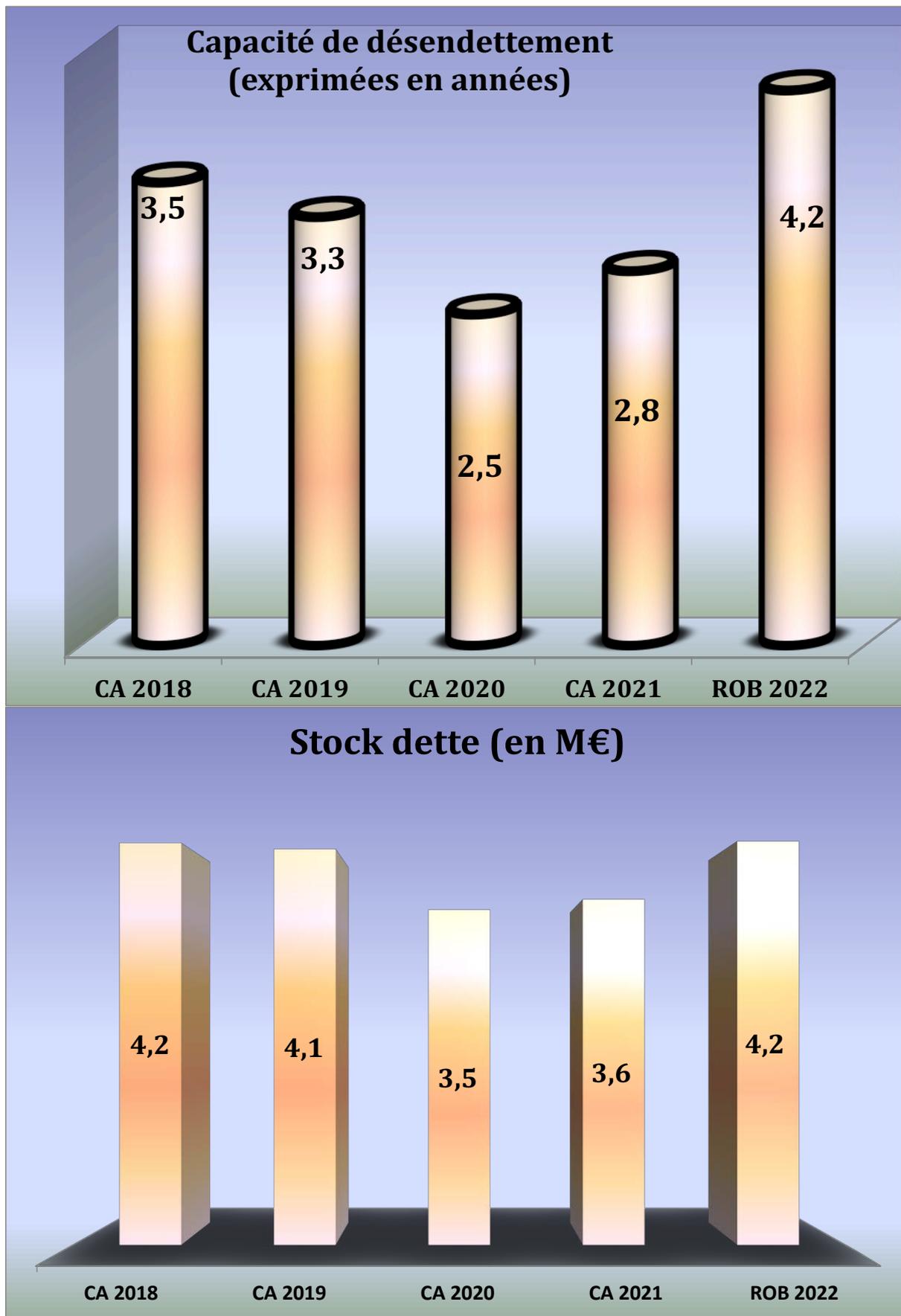
- Jardin méditerranéen,
- Aire de jeux pour enfants,
- Théâtre de verdure,
- Equipements sportifs,
- Mini terrain de football,
- Pump-Track, Jardins Partagés,
- Mobilier urbain,
- Stationnement.

Les Etudes se réaliseront sur l'année 2022, le montant global de l'opération est de 422 K€.

VI. LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

	2018	2019	2020	2021	2022
EPARGNE BRUTE	1 181 101	1 256 855	1 377 955	1 255 993	989 322
EPARGNE NETTE	626 163	694 025	750 379	696 559	547 322
résultat consolidé de fin d'exercice	1 112 621	1 066 799	796 797	2 132 376	2 132 376
Recours à l'emprunt	400 000	500 000	0	667 673	1 042 739
Taux d'endettement	62,41%	61,23%	58,56%	61,61%	69,36%
stock de la dette au 31/12/N	4 155 814	4 092 984	3 465 416	3 573 656	4 174 394
Capacité de désendettement	3,5	3,3	2,5	2,8	4,2





La commune de POUSSAN affiche en bilan financier favorable pour 2022 malgré les importants efforts qu'elle entend déployer pour dynamiser sa politique d'investissement.

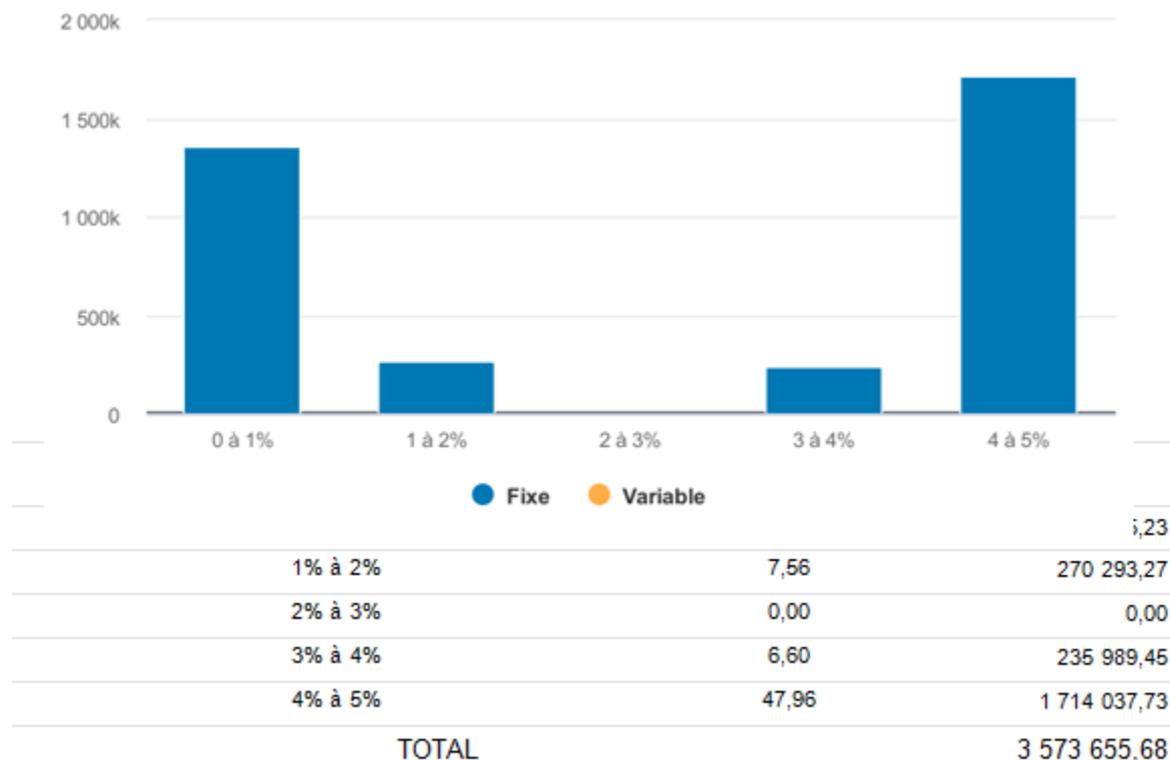
Faiblement endetté, sa capacité de désendettement demeure à un niveau très inférieur au seuil de vigilance⁶, soit 4,2 années. Son autofinancement net est élevé (547 k€) et son stock de dette relativement faible (4,2 M€) et sécurisé.

⁶ La capacité de désendettement est calculée en divisant le stock de dette par l'autofinancement brut. Cet indicateur traduit la capacité, exprimée en années, d'une entité publique à rembourser sa dette. Le seuil de vigilance est fixé à 12 années, le seuil d'alerte à 15 années.

VII. LA DETTE : STRUCTURE ET PERSPECTIVE

La dette de la Ville de Poussan, composée de 12 emprunts, se situe à 3 573 655,68 € au 1^{er} janvier 2022 pour un taux moyen de 2,72 % et une durée de vie résiduelle moyenne de 6 ans et 9 mois.

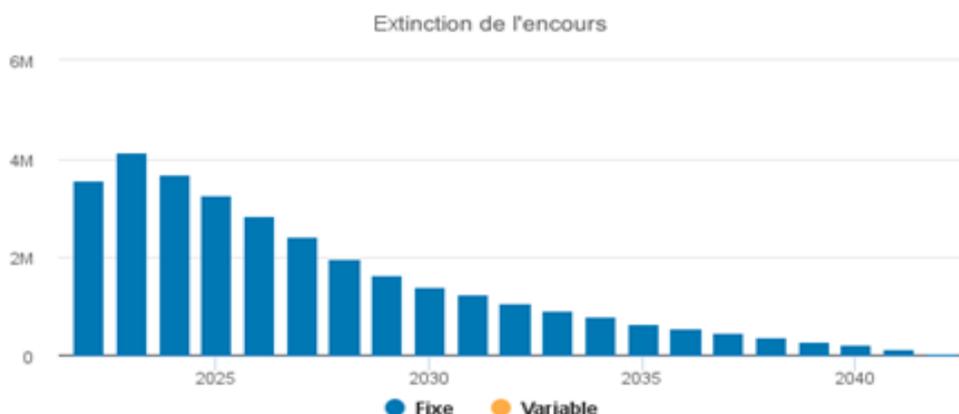
REPARTITION DE L'ENCOURS PAR TRANCHES DE TAUX



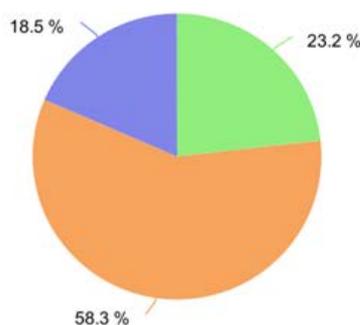
Le portefeuille présente un niveau maximal de sécurisation, 100% de l'encours étant assis sur taux fixe, ce qui permet de gérer de manière parfaitement prévisible les flux liés au remboursement en capital et intérêts.

L'état de la dette avaient fait l'objet d'une étude en 2019 afin d'analyser les conditions de sortie des contrats à taux fixe. Celle-ci avait mis en perspective que le coût des pénalités de sortie appliqué aux différents contrats ne permettait pas de l'envisager de manière favorable une renégociation bancaire.

EXTINCTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



DUREE DE VIE RESIDUELLE



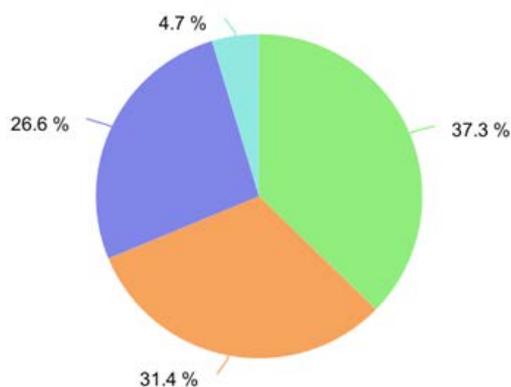
Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	829 013,64
5 - 10 ans	2 083 671,08
10 - 20 ans	660 970,96
TOTAL	3 573 655,68

Il est à noter que 3 emprunts arrivent à échéance en, 2022 et début 2023, ce qui a pour effet de réduire de manière significative le remboursement en capital dès 2022.

ARC30436	Financement des investissements 2006		FIXE 4.06 %	108 356,21	1 000 000,00	06/03/2007	25/03/2022
ARC30671	Financement acquisition foncière		FIXE 4.57 %	26 625,36	200 000,00	25/08/2007	25/07/2022
MON275042EUR	Refinancement du prêt n° MON263131EUR		FIXE 3.01 %	81 564,42	415 961,84	01/05/2011	01/03/2023

REPARTITION PAR PRETEURS

La répartition par prêteur permet d'évaluer le risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (au-delà de 60% environ).



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse de Crédit Agricole	-	37,31	1 333 173,79
Caisse d'Epargne	-	31,42	1 122 786,74
Crédit Mutuel	-	26,62	951 425,67
C.L.F./DEXIA	-	4,65	166 269,48
TOTAL			3 573 655,68

Le crédit agricole ressort comme le prêteur dominant avec 37,31 % des enveloppes signées, suivi de la Caisse d'Épargne avec 31,42 % et du Crédit Mutuel avec 26,62%. L'encours de dette est donc bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local.

- **PERSPECTIVES POUR 2022**

A ce stade, dans un contexte économique et diplomatique très incertain, il est particulièrement difficile d'émettre des anticipations sur l'évolution des taux à court et moyen terme.

La commune de POUSSAN a toutefois sécurisé pour 2022 son recours à l'endettement par la contractualisation en 2021 d'un emprunt de 1,67 M€. Le contrat signé courant 2021 comporte en effet une phase de mobilisation suffisamment longue pour couvrir ces deux exercices.

Ainsi, sur 2021, 667 K€ ont été mobilisés à des conditions très avantageuse (taux fixe 1 % sur 20 ans). Le solde, soit un million d'euros, sera donc mobilisé sur l'exercice 2022 et bénéficiera ainsi des conditions de marché très avantageuses négociées l'an dernier. Dès lors, le risque de taux est nul pour l'exercice.

Le projet de budget intègre ainsi un recours à l'emprunt à hauteur de 1 042 739 €. Au 31 décembre 2022, l'annuité de la dette s'élèverait à 541 780 €, avec un remboursement du capital de 441 697 € et des intérêts de 100 083 €.

Sur ces bases⁷, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2022 serait de 4 174 394 €.

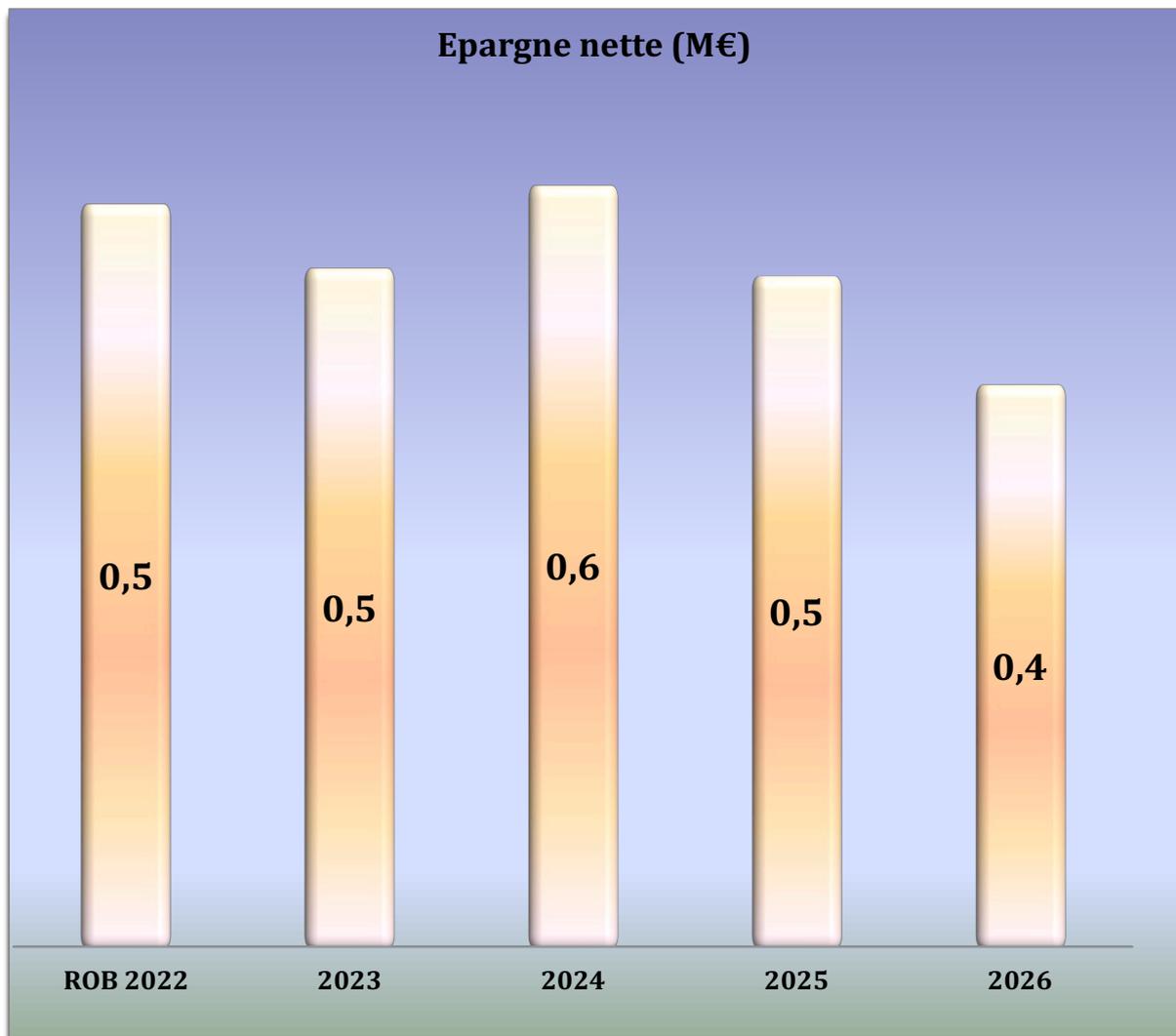
⁷ Hypothèse d'un emprunt de 1 M € correspondant à l'emprunt d'équilibre du projet de BP à l'étape du ROB 2022 – mobilisé en 2022, avec des conditions déjà connues (taux fixe 1 % sur 20 ans).

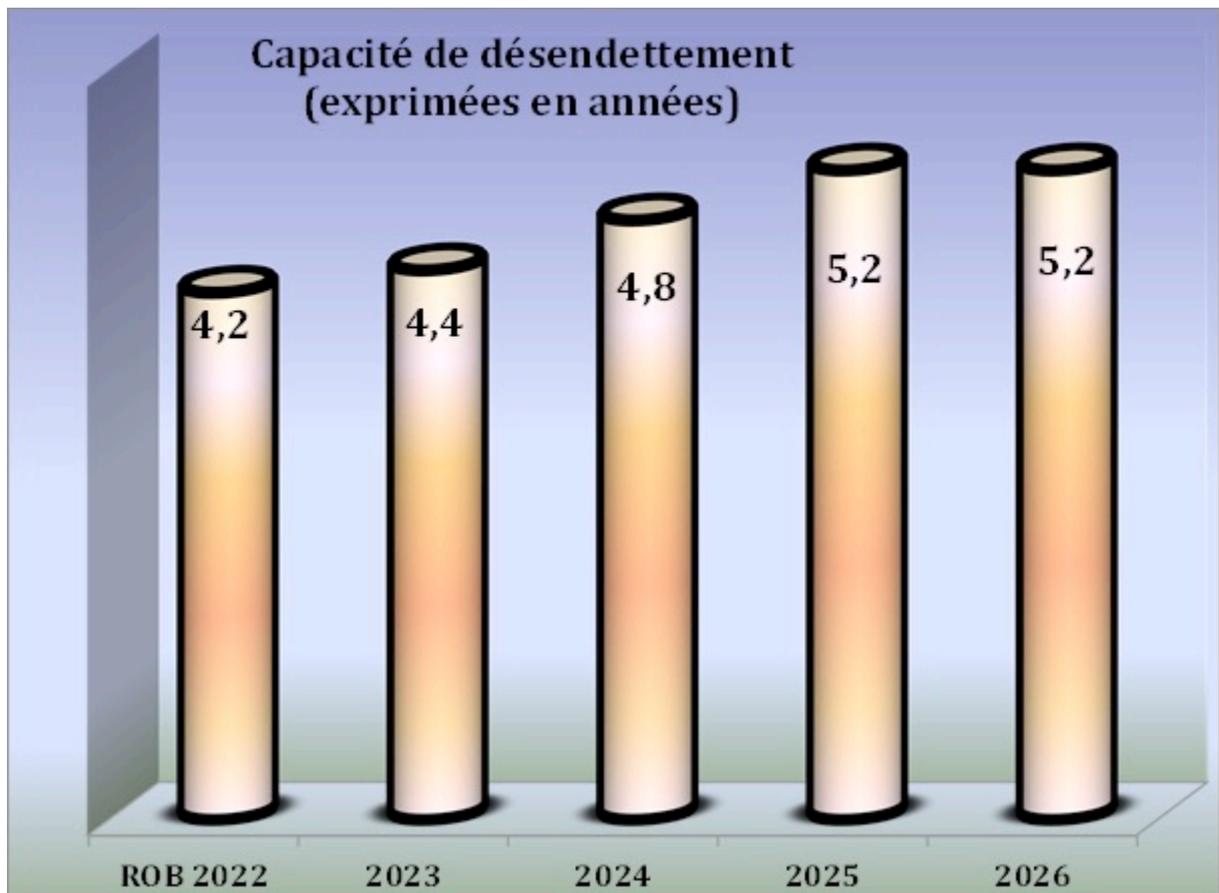
VIII. PROSPECTIVE FINANCIERE

Le rapport d'orientations budgétaires est ainsi l'occasion de présenter de façon générale les projections financières pluri annuelles dans le cadre d'hypothèses partagées et ce, afin d'alimenter au mieux le débat public.

Hypothèses de construction du scénario prospectif :

- Volume d'investissement de 4,5 M€ en 2022 et de 2,9 M€ en moyenne annuelle sur la période 2023-2026,
- Evolution des charges à caractère général de 2 % en moyenne sur la période hors ouverture de nouveaux équipements,
- GVT (glissement vieillesse technicité) + 2 % en moyenne,
- Evolution de bases fiscales de + 1,5 % en moyenne annuelle.





Fin 2026, et dans le cadre des hypothèses présentées, la commune présenterait une situation financière maîtrisée avec notamment une capacité de désendettement qui se situerait à 5,2 années. L'autofinancement net demeurerait élevé, en légère baisse toutefois, l'évolution en valeur des bases fiscales étant inférieure à l'évolution des dépenses (écart en variation de - 0,5 %).

IX. INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES A LA SITUATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

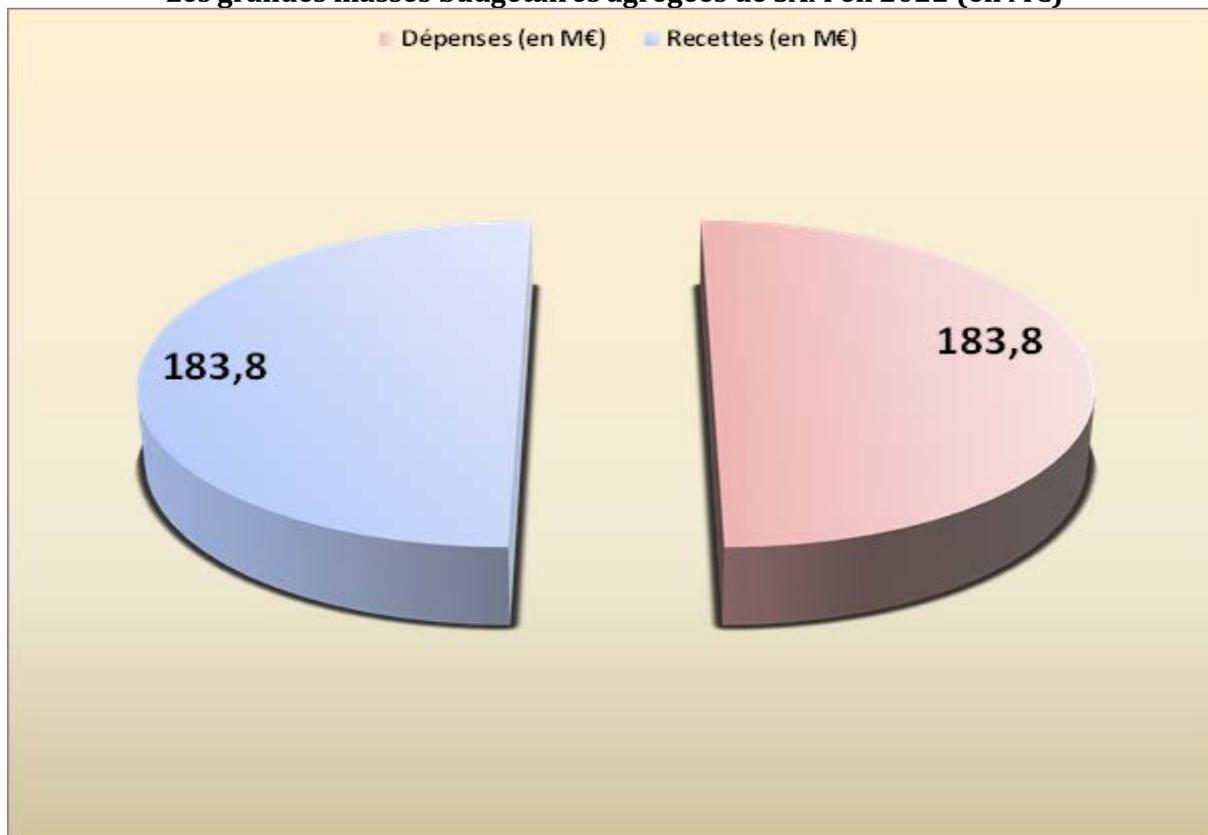
La commune de POUSSAN fait partie des 14 communes qui composent l'établissement public intercommunal du territoire autrement dénommé Sète agglomération méditerranée (SAM). De par les compétences exercées en lieu et place des communes membres, SAM est un acteur essentiel au bien être des habitants de la commune.

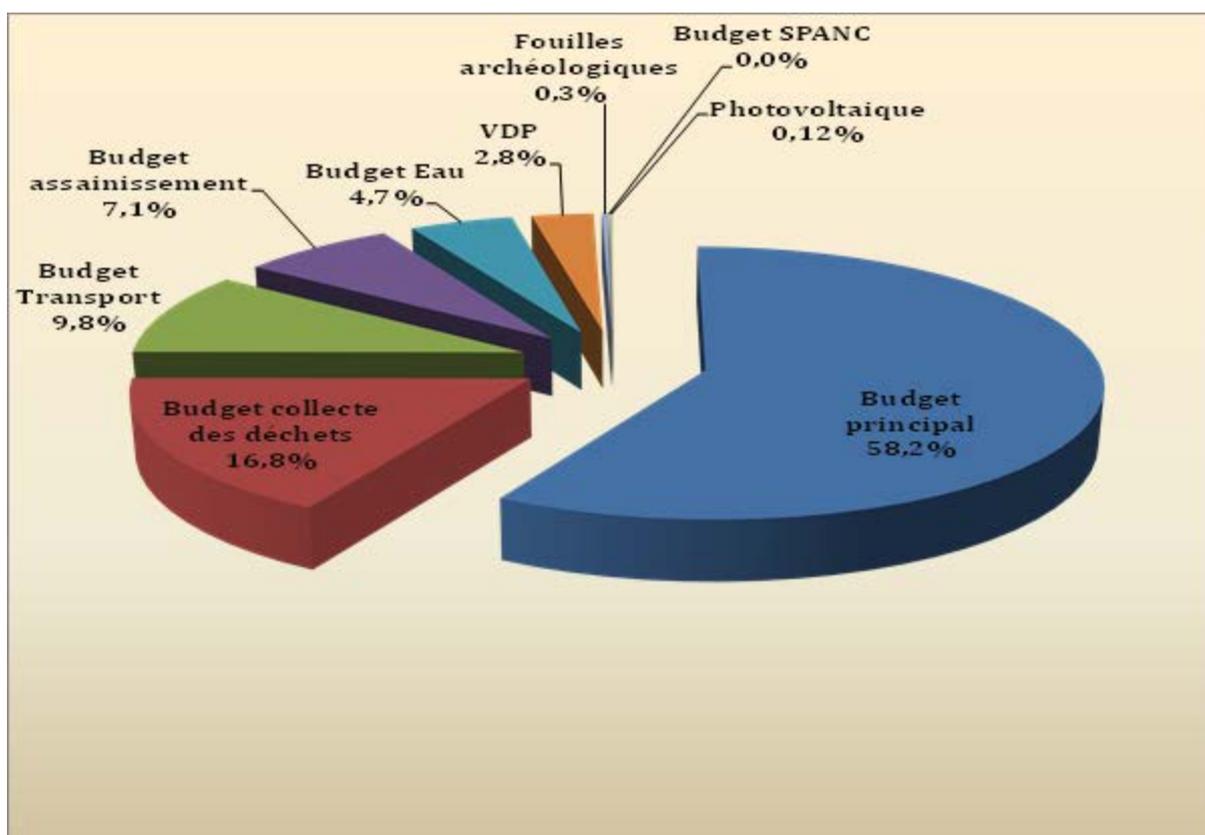
A cet égard, le rapport d'orientation budgétaire est l'occasion de présenter les grandes orientations retenues en 2022 pour notre EPCI.

Sur le seul budget principal, le volume des investissements est fixé à 30 M€ en moyenne annuelle dont 34 M€ pour la seule année 2022. Ce niveau exceptionnel pour un EPCI de cette strate de population est à mettre en perspective avec les investissements portés par les différents budgets annexes de l'agglomération lesquels concentrent une part substantielle des compétences portées par Sète agglomération méditerranée.

Ainsi, ce sont près de 53 M€ qui seront investis sur le territoire cette année au travers de l'exercice des différentes compétences dont dispose l'agglomération. Ces budgets annexes retracent les compétences collecte et traitement des déchets, la compétence assainissement, gestion de l'eau potable ainsi que la compétence transport et mobilité. Leur déploiement en terme de service à la population est, sur notre territoire, fondamentale pour la qualité du cadre de vie mais aussi la préservation de notre environnement et de notre économie, notamment conchylicole, thermale et touristique.

Les grandes masses budgétaires agrégées de SAM en 2022 (en M€)





<i>Principaux indicateurs consolidés (au 31/12/2022)</i>		
Autofinancement brut		18 758 104 €
Autofinancement net		11 879 127 €
Dettes		104 620 938 €
Capacité de désendettement		5,6

Dans le cadre d'une approche budgétaire consolidée, L'EPCI présenterait, au 31 décembre 2022, une situation financière particulièrement positive avec une capacité de désendettement de 5,6 années, un autofinancement net évalué à 11,9 M€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 104,6 M€, endettement en augmentation notable (+ 15 M€).

Tous budgets confondus, le programme d'investissement 2022 est évalué à 53 M€, un volume conforme à un projet de territoire très ambitieux sur les années 2022-2026.